



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513

Vol. 15 - No 3

Novembre 1988

SOMMAIRE

Daniel Perron dit Suire et la Prévôté de Québec (Guy Perron).....	83
À travers les registres: L'année 1836 a été remarquable (Gérard Provencher).....	97
Des Houde, Lehoud et Lehoux au Canada (André Beauchesne).....	98
Cinq Parisiens en Nouvelle-France au milieu du XVII ^e siècle (deuxième partie) (Adrien Drolet).....	99
Manitobains et Américains d'origine canadienne-française (Raymond Gingras).....	108
Un centre de généalogie aux Iles-de-la-Madeleine.....	109
Travaux en cours (H.P. Tardif).....	110
Regard sur les revues (Lucien Laurin).....	112
L'Événement de 1888 (Jacques Saintonge).....	113
Membres décédés.....	114
Service d'entraide (André Beauchesne).....	115
Trois sources de Carignan (André Beauchesne).....	117
Courrier de la bibliothèque (René Doucet).....	118
Invitation, bibliothèque, nouveaux membres.....	120

* * * * *

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche.

Siège social- Salle 1246, Pavillon Casault, 1210 avenue du Séminaire
Cité universitaire, Sainte-Foy. Tél:(418) 651-9127

Adresse postale- C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec) G1V 4A8

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXECUTIF 1988-1989

Présidente: Diane Duval
Vice-Président: Guy W.-Richard
Secrétaire: Georges Crête
Trésorier: Guy Lacroix

CONSEILLERS

Jean-Paul Morin: Accueil
Michel Simard: Archives
René Doucet: Documentation
Julien Dubé: Systèmes d'information
André Beauchesne: Recherche

CONSEILLER JURIDIQUE

Serge Bouchard

GOUVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ

	Présidence
René Bureau	1961-1964
Benoît Pontbriand	1964-1966
Jean-Yves Godreau *	1966-1968
Gérard Gallienne *	1968-1969
G. Robert Tessier	1969-1971
Roland J. Auger *	1971-1973
Gérard E. Provencher	1973-1975
Denis Racine	1975-1977
André Breton	1977-1978
Esther Taillon	1978-1979
Michel Fragasso	1979-1980
Jacques Fortin	1980-1982
D. Renaud Brochu	1982-1984
Jacqueline F.-Asselin	1984-1987

* décédé

COMITES DE LA SOCIÉTÉ

Comité	Directeur
L'Ancêtre	Jacques Saintonge
Publications	Roland Grenier
Bibliothèque	René Doucet
Généatique	Guy Fréchet
Service de recherche	Sylvie Tremblay

L'ANCÊTRE

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié dix fois par année.

Abonnement 25,00\$ par année

Prix à l'unité 2,00\$

Frais de poste au Canada: 5%

(minimum 1,50 \$)

autres pays: 15%

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0316-0513

Courrier de deuxième classe

Enregistrement no 5716

Imprimé par le Conseil des loisirs-région de Québec

COMITE DE L'ANCÊTRE

Directeur Jacques Saintonge

Secrétaire Raymond Deraspe

Autres membres

René Bureau, André Breton
Lucien Laurin, Andrée Lemay-Doucet,
Henri P. Tardif.

Collaborateurs

Raymond Gariépy, Michel Langlois,
Kathleen Mennie-de Varennes,
Gérard E. Provencher.

COTISATION DES MEMBRES

* Membre principal	25,00 \$
Membre associé	10,00 \$
* Membre à vie	400,00 \$

* Ces membres reçoivent *L'Ancêtre*

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

DANIEL PERRON DIT SUIRE ET LA PREVOTE DE QUEBEC

par Guy Perron

Depuis quelques années, les historiens découvrent l'intérêt des archives de la justice comme source de documentation. Pour un, Jacques MATHIEU soulignait, en 1969, l'intérêt qu'il y aurait à étudier les registres civils canadiens (1). En 1982, on publiait l'enquête de John Alexander DICKINSON démontrant à partir de l'évolution d'une structure judiciaire donnée [i.e la Prévôté de Québec] les rapports socio-économiques qui en découlent. (2)

Intérêt donc des archives de la justice pour l'historien; intérêt certain pour le généalogiste. Jacques SAINTONGE ne l'a-t-il pas évoqué récemment? (3)

A première vue, la richesse imposante des archives judiciaires effraie les chercheurs. "Pourtant, les renseignements qu'elles renferment valent la peine d'être cueillis puisque ces données fournissent, sur la vie quotidienne, quantité de détails introuvables ailleurs". (4)

N'eut été des registres de la Prévôté de Québec, je n'aurais jamais découvert des détails essentiels à la compréhension des faits et gestes de mon ancêtre. Après avoir pris connaissance des registres de la Prévôté de Québec et de l'importance de leur mise en valeur pour les recherches familiales, je vais démontrer, par des exemples précis, ce qu'ils m'ont révélé sur Daniel PERRON dit SUIRE.

Les recherches familiales

On déplore trop souvent le fait que des généalogistes n'arrivent pas à analyser clairement leurs recherches pour en tirer le maximum de renseignements sur les faits et gestes de leurs ancêtres. A cet effet, Jacques SAINTONGE écrivait: "Mais un généalogiste soucieux d'approfondir l'histoire de sa famille ne doit pas se contenter de collectionner quelques milliers de fiches où ne sont inscrits que des noms et des dates. Il voudra pousser plus loin sa recherche". (5)

Dans son article, Edouard SECRETAN émet cette réflexion: "Pour peu que notre chercheur ne se soit pas borné à écrire des noms et des prénoms sur son arbre, qu'il se soit efforcé de faire vivre ses personnages, il constatera que les membres de cette famille n'ont pas vécu et ne vivent pas isolés, mais qu'ils appartiennent à des collectivités [...]. Ils sont des acteurs au sens étymologique du mot: ils agissent [...]. Ces trois éléments: individu, famille et communauté, indissociablement liés, ne sont pas immobiles: ils naissent, vivent et meurent; à une génération en succède une autre". (6)

Voilà comment doit penser tout généalogiste: apporter aux recherches généalogiques ou familiales un aspect beaucoup plus vivant, plus facile à comprendre et à retenir. En un mot: faire vivre ses ancêtres.

Les archives de la justice

D'ailleurs, Jacques SAINTONGE sensibilisait récemment les généalogistes à consulter ces documents que sont les registres de nos premiers tribunaux de justice. (7)

Mais trop peu de chercheurs les connaissent ou n'osent s'y aventurer. Pourquoi? Jacques SAINTONGE illustre le problème: "Mais aura-t-il le courage et le temps de dérouler ou feuilleter une à une, sur écran ou sur papier, les pages innombrables de manuscrits d'une lecture difficile". (8) J'ai dû le faire, non sans peine.

J'incite donc, moi aussi, les généalogistes à consulter les archives judiciaires parce qu'elles apportent un cachet particulier aux recherches familiales: faits et gestes parfois pittoresques, parfois choquants et drôles en même temps, mais combien le reflet réel du comportement de nos ancêtres. Il ne faut pas oublier qu'on plaidait pour tout et sous n'importe quel prétexte: les nobles pour la distraction, les marchands pour leur commerce et les paysans pour la conservation de leur patrimoine. (9)

Les registres de la Prévôté de Québec

Selon John DICKINSON, les registres de la Prévôté de Québec constituent la principale source pour l'étude de la justice royale à Québec pendant le Régime français. (10) On retrouve dans son étude une description sommaire des registres (11), de même que dans l'Etat général des archives publiques et privées du Québec. (12) Les registres comprennent 112 volumes en tout [113 selon l'Etat général]. 86 sont des registres d'audiences civiles, 9 d'audiences criminelles et 17 sont des registres de dépôts de pièces, déclarations, etc.

Pour faciliter la recherche, un premier microfilmage de l'Index de la Prévôté de Québec a été produit. Les fiches s'y présentent par ordre chronologique de mention dans les registres, totalisant 109 microfiches (No 301620). Un second microfilmage présente les fiches par ordre alphabétique d'intervenants auprès de la cour, totalisant 109 microfiches (No 301628). (13)

Cour civile et criminelle, la Prévôté de Québec agit comme cour de première instance. Si le Conseil Souverain décrète des "arrêts", le juge de la Prévôté décrète des "sentences". (14) Créée en 1666, la Prévôté se développe lentement, au même rythme que la colonie et la société qui l'entoure. Ses compétences très vastes l'impliquaient quotidiennement dans la vie des habitants. (15) Ses pouvoirs s'étendent à tous les secteurs de la société. Gardienne de l'ordre, elle est aussi la médiatrice des rapports sociaux et économiques auprès de laquelle les gens de toutes conditions viennent chercher le redressement de torts réels ou supposés. (16)

Mise en valeur

En mars 1986, j'envoyais une lettre au Conservateur des A.N.Q. en insistant sur une éventuelle publication des registres de la Prévôté de Québec [comme l'ont été les jugements et délibérations du Conseil Souverain, il y a un siècle!] (17) Un projet d'envergure s'il en est un!

L'archiviste de référence, M. Gilles HEON, me répondait et je cite quelques-uns de ses commentaires:

"Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous sur l'intérêt historique et généalogique de cet ensemble documentaire [...] Toutefois, donner suite à votre suggestion de publication de ces textes ne saurait être entrevu non seulement dans un contexte de restriction budgétaire mais aussi en regard des ressources des technologies modernes [...] Publier des textes anciens comme cela se faisait avant l'avènement de la microreprographie devient

production de luxe au moment où tant d'inventaires d'archives sont susceptibles de rejoindre un plus grand nombre de chercheurs et cela ne saurait s'effectuer que dans le cadre de projet de mécénat [...] Je vous encourage à réunir les adhésions à votre projet qui demeure du plus haut intérêt". (18)

Cette mise en valeur vaut aussi pour d'autres registres civils qui n'ont pas été dépouillés de façon systématique, en dépit de leur richesse et des perspectives exceptionnelles qu'ils offrent au chercheur, comme le constate John DICKINSON.

D'ailleurs, deux articles récemment parus soulignaient l'importance d'une stratégie de traitement qui permette de rendre les archives de la justice accessibles pour les utilisateurs-trices le plus tôt et le plus efficacement possible. (19) Faut-il comprendre que publier des textes anciens "in extenso" de nos jours est une utopie? En tous les cas, le contexte rend la tâche difficile.

Qu'il suffise de lire les propos d'André LAFONTAINE dans son volume *Les baillia- ges de Beaupré et de l'île d'Orléans*. (20)

"Nous croyons que les archives judiciaires ne sont pas moins riches en matière historique. Malheureusement, jusqu'à date, elles ont été peu exploitées [...] C'est que cette documentation est d'une espèce assez particulière. Elle décourage par son abondance et rebute le chercheur néophyte par son caractère technique [...] Nous espérons que dans un avenir prochain, d'autres personnes imiteront notre geste".

André LAFONTAINE ne vient-il pas de prouver qu'il est encore possible de publier des textes anciens "in extenso" malgré les vicissitudes du marché au Québec?

Les causes

Expliquer l'importance des registres de la Prévôté de Québec pour les recherches familiales n'est pas une mince tâche. Me basant sur mes propres recherches, je vais démontrer combien ils m'ont été utiles. J'ai relevé des causes contenant plusieurs détails inconnus de Daniel PERRON dit SUIRE. Des détails qui viennent compléter un fait, un geste posé, le comprendre et en établir la conséquence. N'oublions pas qu'à un fait (ex: acte notarié) peut s'ajouter une conséquence (ex: procès):

- à une vente ou achat de terrain, s'ajoute souvent une chicane de clôtures;
- à un inventaire après décès, s'ajoute souvent l'enjeu des héritages;
- à un testament, s'ajoutent souvent des animosités longtemps étouffées, le partage d'une succession;
- à un contrat de mariage, s'ajoute quelques fois une séparation de corps;
- à une vente ou achat de marchandises, s'ajoutent souvent des problèmes sur la livraison, le transport;
- à une vente ou achat d'immeuble, s'ajoutent aussi une contestation de titres, de lignes, problèmes entre propriétaire et locataire;
- à une déclaration de faillite, s'ajoute souvent une vente judiciaire.

Donc, la justice vient nous relater ce qui s'est passé après, ou à la suite d'un acte passé devant notaire ou tout simplement par accord verbal. D'indiquer John DICKINSON, dans l'instabilité et l'insécurité des premières années, on s'attache de préférence à des objets matériels facilement transportables et on se montre exigeant envers les débiteurs. Avec la maturité sociale, les valeurs traditionnelles refont surface: la terre et l'intégrité du patrimoine familial reprennent de l'importance. (21)

Et Daniel PERRON dit SUIRE n'échappe pas à cela. Il ira plusieurs fois devant la Prévôté pour régler des différends.

Un cent de planches

"François PERON dit Daniel SUIRE" consent livrer un cent de planches avant la St-Jean-Baptiste pour une barrique d'anguilles que lui a livrée le chirurgien Jean MADRY. (29 mars 1667)

Une paire de raquettes

Ayant laissé sa paire de raquettes chez Pierre SOUMANDRE, ce dernier s'en serait servi. Pour cette raison, "Daniel SUIRE" lui demande 12 livres, mais SOUMANDRE lui offre de n'en payer qu'une partie. Après entente, il est condamné à lui payer 6 livres. (13 décembre 1667)

A noter que dans l'inventaire après décès de PERRON, on retrouve "une vieille paire de raquettes estimée à la somme de 20 sols". (9 février 1679, minutier Paul VACHON) Sûrement la même paire!

Des promesses

Le 10 avril 1668, "Daniel SUIRE dit François PERON" est condamné à payer la somme de 116 livres à Claude CHARRON, marchand, à l'arrivée du premier vaisseau en 1668, suivant trois promesses à lui faites les 27 mars, 26 octobre et 13 décembre 1667. (10 avril 1668)

Même si les registres renferment généralement tous les détails des procès, il n'en reste pas moins que les pièces justificatives demeurent introuvables. Ainsi, on aurait pu en savoir davantage sur ces trois promesses. A l'arrivée du premier vaisseau en 1668? PERRON attendait-il des sommes d'argent venant de France?

Un fusil

Voyant qu'Antoine GABOURY ne veut pas lui rendre son fusil qu'il lui a prêté, Daniel SUIRE requiert qu'il lui soit rendu. Jugement est rendu par défaut, le 3 mars 1673, contre GABOURY. Signification lui est faite et il a huit jours pour y satisfaire. Le 11 avril suivant, GABOURY s'oppose au jugement par défaut alléguant que le fusil est entre les mains de SOULLARD. Il est donc prêt à le rendre, mais comme le fusil est gâté, il a demandé à SOULLARD de le réparer. Ce dernier réclame 7 livres pour la réparation. GABOURY de répliquer que le fusil n'était pas en si mauvais état pour justifier une telle facture d'autant plus que SUIRE affirme qu'il n'y avait pas de mal à son fusil. En fin de compte, GABOURY doit rendre le fusil et payer les 7 livres demandées par SOULLARD pour ses "accommodements". (3 mars et 11 avril 1673)

Un canot prêté

"François PERON dit SUIRE" réclame le paiement du dommage fait par Louis BOUCHER sur un canot de bois qu'il lui a prêté et de lui payer la somme de 7 livres 10 sols contenue dans son mémoire qu'il a présenté devant la Prévôté. BOUCHER admet le dommage, mais affirme qu'il n'y en a que pour 20 sols. Calcul est fait par Robert LABERGE, "trouvé à l'audience", qui estime le dommage à 6 francs.

Sentence est rendue condamnant Louis BOUCHER de payer à SUIRE la somme de 9 livres 10 sols avec dépens. (6 mars 1674)

Les dépens incombent le plus souvent à la partie perdante.

Des minots de blé

Le 12 août 1669, le Conseil Souverain procède à la distribution des deniers provenant de la vente et adjudication de l'habitation, meubles et grains d'Antoine GABOURY antérieurement condamné aux galères pour tentative de viol. On énumère ainsi les créanciers qui seront payés, dont:

"François PERRON dit SUIRE" recevra 44 livres 6 sols, en vertu d'une sentence du 7 août 1668.

Qui dit "sentence" dit Prévôté et, dans les registres à la date du 7 août 1668, on relève une sentence condamnant GABOURY à rendre à "François PERON dit SUIRE" deux minots et demi de blé et à lui payer la somme de 3 livres 16 sols et à rendre deux pièces de bois. (7 août 1668)

Des madriers enlevés, puis rendus

Le tout commence en juillet 1675 lorsque "François PERRON dit SUIRE" requiert devant la Prévôté que lui soit rendus et restitués 50 madriers qu'il avait pour effectuer des travaux pour sa grange, et que les marguilliers de L'Ange-Gardien lui auraient enlevés.

Le 16 juillet, exploit d'assignation est fait par les huissiers GOSSET et ROGER à Charles GARNIER et René BRISSON, marguilliers, de comparaître en cour le 19 juillet; mais comme ils ne se présentèrent pas, défaut leur est donné en faveur de PERRON. Les marguilliers sont réassignés et, à faute de comparution, sera fait droit.

[Deux défauts consécutifs étaient considérés comme une reconnaissance du bien-fondé des prétentions de la partie adverse et le jugement était rendu en sa faveur.]

Le 9 août, la Prévôté ordonne à GARNIER de venir dans huit jours avec les pièces dont les marguilliers se prétendent et, à faute de quoi, ils seront déboutés.

Ordre est aussi donné que le huissier René HUBERT justifiera de ce qu'il a dit, à l'effet que PERRON ait volé 9 madriers de l'église.

Le 16 août, on reprend le procès. Plus explicite, PERRON demande que les marguilliers lui rendent les 9 madriers qu'ils lui ont pris en sa grange et dommages et intérêts à eux à cause que sa grange est demeurée imparfaite, ainsi que les 41 madriers qui lui ont été livrés le jour de la Pentecôte par Antoine GABOURY. De plus, il demande réparation d'honneur des dires du huissier HUBERT.

Tout compte fait, la Prévôté condamne les marguilliers à rendre les 41 madriers d'une part et 9 madriers d'autre; mais décharge le huissier HUBERT de ses dires, au sujet que PERRON ait ôté et dérobé 9 madriers. (19 juillet, 9 et 16 août 1675)

Réparation d'honneur

Le 11 avril 1673, défaut est donné au différend qui oppose Thomas LEFEBVRE et "François PAIRON" par la Prévôté qui demande que l'enquête du juge de Beaupré lui soit apportée. Assigné comme témoin, le 21 avril, Louis BOUCHER reconnaît le taffetas comme celui qui lui a été montré par la femme de "PAIRON" il y a environ un mois, qui est pareil à celui qui a été montré devant la Prévôté. La femme de LEFEBVRE dit que ce n'est point le sien. Persistant à vouloir prouver et soutenir ses dires, LEFEBVRE le justifiera dans la quinzaine en avertissant PERRON. Faute de quoi, sera passé outre.

Un an après, LEFEBVRE revient à la charge et se plaint d'une écharpe perdue contre PERRON. Il fera donc venir ses témoins. LEFEBVRE ne donne pas suite au procès, mais il continue de plus belle en affirmant que PERRON avait pris l'écharpe de sa femme. Le 9 mars 1674, "François PAIRON dit le SUIRE" demande réparation d'honneur contre Thomas LEFEBVRE pour avoir dit qu'il avait pris l'écharpe de sa femme pour en faire deux coiffes à la sienne et faute d'avoir justifié ses dires comme l'ordonnait la sentence du 21 avril 1673.

LEFEBVRE affirme qu'il n'a pu faire venir ses témoins et ajoute "*qu'il espluchera sy bien le d^r [Perron] quil en viendra a bout*".

La Prévôté condamne Thomas LEFEBVRE à reconnaître "François PAIRON dit le SUIRE" comme homme de bien et défense à lui de récidiver en ses animosités. Ainsi, LEFEBVRE a reconnu PERRON pour homme de bien et dit qu'il ne l'a point rencontré autrement que pour homme de bien. (11 et 21 avril 1673, 7 et 9 mars 1674)

On ne sait pas ce qui est advenu de l'écharpe!

Ce ne sont là que quelques exemples qui viennent confirmer que Daniel PERRON dit SUIRE, comme tout le monde, s'attachera à des objets matériels (raquettes, canot, fusil, madriers, etc.). Il ne faut pas oublier, non plus, des causes d'origine pécuniaire. Et lorsqu'on porte atteinte à sa réputation, il ne manque pas de le signaler: Thomas LEFEBVRE lui a fait réparation d'honneur; René HUBERT fut déchargé d'en faire autant.

Hors de cour

Lorsque les deux parties refusaient de collaborer, le juge les mettait "hors de cour", empêchant ainsi toute possibilité de recours sur le même sujet. (22) C'est ce qui est survenu dans la cause opposant Daniel PERRON à Pierre GUILBAUD.

"Deffaut congé donné à pierre guillebaust deffendeur allencontre de daniel suire demandeur pour le proffit dud.deffaut le deffendeur hors de cour et le demandeur condamné aux depens. (9 août 1667)

PERRON n'aurait pu établir clairement, semble-t-il, le bien-fondé de sa demande.

L'éloignement

En paralysant la circulation fluviale, l'hiver empêchait les habitants des seigneuries éloignées d'avoir accès à la justice aussi facilement que les gens de Québec. (23) Sur ce sujet, on remarque que le 22 mars 1667, la Prévôté ordonne à Marguerite LEBOEUF, femme de Gabriel LEMIEUX, de

"[...] venir ce jourdhuy deux heures de relevee attendu lesloignement du demandeur [Perron]".

On peut ainsi imaginer PERRON faisant la navette assez régulièrement entre sa terre de L'Ange-Gardien et Québec. Les séances débutaient à 9 heures du matin l'hiver, et à 8 heures l'été. Il y avait interruption de midi à deux heures, d'où l'expression "deux heures de relevée".

Parallèlement à ces causes sommaires, Daniel PERRON entretient une cause beaucoup plus complexe, d'un enjeu important pour lui: la succession vacante de son père, François PERON, marchand de La Rochelle. Une succession difficile à contenter, débutant en 1667 et qui aura des conséquences jusqu'en 1687. (24) Jusqu'à sa mort (1678), PERRON devra constamment justifier, à qui s'y oppose, que cette succession lui est redevable:

- en conséquence de sa procuration (17 avril 1662, minutier Abel CHERBONNIER);
- qu'il est fils charnel de François PERON;
- que son père lui devait plusieurs années de salaire.

Avec son dynamisme, il réussira tout de même à soutirer une partie de cette succession: une terre et habitation à L'Ange-Gardien. Une qualité de beau-parleur y est sûrement pour quelque chose, on le constate tout au long du procès.

Amende

Frondeur, grande gueule, PERRON poussera un peu trop loin pour obtenir justice. Il est condamné à payer 5 livres d'amende *"[...] pour avoir mal parlé au p^r du Roy"*... et défense à lui de récidiver. (12 mars 1674)

Les amendes variaient en importance selon la qualité de l'insolence et de la qualité des personnes impliquées, soit entre 30 sols et 5 livres. (25)

La représentation devant la cour

Pendant les premières années de la Prévôté, John DICKINSON nous dit que plus de 10% des parties se faisaient représenter devant la cour. Dans la moitié des cas, c'est la femme ou un parent qui vient plaider.

Présent dans la plupart de ses causes, PERRON se fera représenter à trois occasions seulement. Le 13 décembre 1667, il est représenté par Jean BOURDON dit ROMAINVILLE, huissier, dans une cause l'opposant à Pierre SOUMANDRE. Le 10 avril 1668, c'est au tour du huissier Pierre BIRON de plaider à sa place contre Claude CHARRON, lui-même comparant par Romain BECQUET, notaire et huissier.

La seule autre fois où il se fera représenter, c'est pour se prévaloir de la succession vacante de son père, le 16 août 1667, contre Mathieu HUBOUT sieur

DESLONGCHAMPS. Encore une fois, Pierre BIRON agit à sa place. Ce BIRON semble être un bon ami de PERRON. Le notaire DUQUET rédigera le contrat de mariage PERRON-GARGOTIN dans la maison de BIRON, qui signe au contrat et est présent au mariage. (26) Ajoutons aussi que, le 13 janvier 1668, Daniel PERRON dit SUIRE élit son domicile en la maison de BIRON, à Québec, pour participer aux enchères de la maison appartenant à la succession vacante de son père, rue Sous-le-Fort.

Détails introuvables ailleurs

On a vu que des causes nous précisent les activités, les relations que Daniel PERRON entretient avec la communauté. Il y en a d'autres qui, de par leur énoncé, nous livrent des détails surprenants, voire même essentiels à la compréhension de certains faits et gestes de l'ancêtre. Des détails qui sont introuvables ailleurs. Les exemples qui vont suivre sont extraits des causes, et m'ont aidé à visualiser davantage le vécu de Daniel PERRON.

... sur la profession de Daniel PERRON:

"[Daniel Perron affirme] avoir servy le deffunt en qualité de commissionnaire dud.sieur peron [...]" (16 août 1667)

"[...] en qualité de commis dont il a fait la fonction trois annees [...]" (8 octobre 1667)

"[...] il a fait les affaires en ce pays en qualité de commis [...]" (27 février 1674)

"Et par le d^r [Perron] dexpliquer que par lad.procuracion appert quil est commis dud.deffunt pesron lequel luy doit encor plusieurs annees de gages pour l'avoir servy a la Rochelle comme domestique" (9 août 1674)

"[...] de domestique entretenu de vaistement et de nourriture [...]" (9 août 1674)

"Et par le d^r [Perron] a esté repliqué quil ne soit point domestique dud.deffunt peron son pere [...]" (9 août 1674)

Commissaire, commis ou domestique? On peut croire qu'à La Rochelle, PERRON aurait servi son père à titre de domestique, et aussi de commissionnaire. Mais, dès qu'il reçoit procuracion, en 1662, pour le représenter au Canada, il en devient son commis. D'un côté, PERRON se dit commis; de l'autre, les créanciers le qualifient de domestique. S'il y a un tel débat sur le titre de sa profession, c'est qu'un commis avait un salaire plus élevé qu'un domestique. Nous y reviendrons plus loin.

... sur les voyages au Canada:

"[Perron] a fait jusques a trois voyages en ce pays et fait sejour de deux annees". (1er avril 1667)

On connaît son voyage de 1657 (d'où son séjour en 1657-58 et 1658-59) et celui de 1662 (muni de sa procuracion). Mais où situerait-on l'autre? En 1656, en 1661 ou 1666? C'est le seul extrait découvert sur le nombre de ses voyages.

... sur la révocation de sa procuracion:

"[...] en consequence de la procuracion quil avait dud.deffunt s^r peron pour faire ses affaires en ce pays laquelle led.deffunt a revoqué en haine de ce que le demandeur [Perron] a fait abjuration de lheresie". (1er avril 1667)

"Il paraist par la procuration dud.Grignon que celle dud.Suire aurait esté revoquée pour navoir fait son devoir de lannee auparavant". (9 août 1674)

Mais que dit cette procuration donnée à Antoine GRIGNON?

"[...] au lieu de sy a sujetir par ledit Suire, bien et fidelement comme son debvoir et sa conscience lui obligeait, il a oublié tous les biens faits que luy avait fait ledit peron par ses déboursés selon quil luy a este dit par plusieurs personnes quy sont de retour en ce pays dudit quebecq". (Minutes Abel CHERBONNIER, 1er avril 1664)

Donc, deux raisons valident cette révocation. L'une officielle, "devoir non accompli", telle que stipulée par la procuration de François PERON à Antoine GRIGNON, et l'autre, "abjuration de l'hérésie" avancée pour donner plus de poids aux créanciers de PERON dans la "course" pour sa succession vacante.

Daniel PERRON peut contester la première, et il le fait; mais ne peut nier la seconde qui figure dans les registres d'abjurations. La première étant facilement contestable car elle est basée sur une supposition: "*selon ce quil luy este dit par plusieurs personnes*". Et lorsqu'il révoque la procuration donnée à son fils en avril 1664, François PERON connaît des difficultés financières. Est-il pris de panique en s'imaginant voir son fils Daniel vivre aisément dans la colonie et ce, à ses dépens?

. . . sur ses gages et salaires:

"[à Daniel Perron] de justiffier [...] des services par luy alleguez". (2 avril 1667)

[...] pour avoir servy le deffunt en qualité de commissionnaire dud.sieur peron du temps de dix huit ans [...]" (16 août 1667)

"[Perron demande qu'il] ait a prendre sur la succession dud.deffunt peron pour ses gages et sallaires en qualité de commis dont il a fait la fonction trois annees [...]" (8 octobre 1667)

"[Perron] conclud a ce que la succession ait a luy payer ses gages et sallaires et vaccations quil a faicte pour le bien et proffit dud.deffunt sieur Pairon [...]" (21 mars 1673)

"[Perron] ne peut avoir este plus dun an p^r dud.deffunt pairon [...] led.suire ne pourrait donc prendre au plus sil [se] serait bien conduit qu'une annee de gage de domestique [...]" (9 août 1674)

"Par led.^d [Perron] dexpliquer que par lad.procuracion appert quil est commis dud.deffunt peron lequel luy doit encor plusieurs annees de gages pour lavoir servy a la Rochelle comme domestique [...] (9 août 1674)

Il était question, plus haut, d'un débat sur le titre donné à Daniel PERRON car cela a une conséquence directe avec les salaires qu'il réclame. Ainsi, il a tout avantage de se dire commis, comme les créanciers de le qualifier de domestique. Mais, s'il faut en croire le principal intéressé, il demande et des années de gages de domestique et de commissionnaire qu'il aurait [et a] exercé à La Rochelle jusqu'en 1662, et trois années de salaires de commis (1662-1665).

. . . des travaux sur la terre de L'Ange-Gardien:

"[Perron] jouira de labitation ou il est demeurant de pnt size en la seigneurie de beaupré dependante de la sucesion de feu francois peron marchand de la Rochelle son pere pour tenir lieu des augmentations et travaux faits par luy sur icelle des frais et avances quil luy a convenu faire en consequence de la procuration quil avait dud.deffunt s^r peron [...] (1er avril 1667)

"[à Perron] de justifier des augmentations qu'il dict avoir faicte sur une habitation etant en la seig^{rie} de Beaupré [...]" (2 avril 1667)

"[Perron] conclud a ce que la succession ait a luy payer [...] ensemble les travaux quil a faits en la terre et habitation soit estimee pour luy estre adjugee [...]" (21 mars 1673)

"Par le d^r [Perron] nous a este dit quil a eu tousiours lad.habitation en charge, quil a fallu payer les droits seigneuriaux et quil a fait faire 740 livres de travaux dessus lad.habitation [...]" (6 mars 1674)

Lorsque Daniel PERRON prend possession, au nom de son père, de la terre et habitation de L'Ange-Gardien des mains de Michel DESORCIS en 1664, il lui faut déboursier 600 livres. Mais s'il affirme avoir fait faire pour 740 livres de travaux, il se serait sûrement basé sur le procès-verbal d'arbitrage du 5 mars 1674, qui estimait l'habitation et les travaux à 1390 livres: soit 650 livres pour l'habitation et 740 livres pour les travaux. L'expression "avoir fait faire" indique bien que PERRON n'a pas d'aptitudes pour exploiter sa terre. N'est-il pas commis de marchand avant tout? Il devient habitant par la force des choses. Et l'augmentation de 50 livres dans l'estimation de la terre en dix ans d'exploitation (600 livres en 1664, 650 livres en 1674) ne vient-elle pas confirmer cette hypothèse?

Identification variée

On s'est rendu compte qu'en lisant des extraits dans les registres l'identification de Daniel PERRON est souvent modifiée. J'attribue ce changement au fait qu'avec le nom de "Daniel SUIRE" il peut difficilement prétendre à la succession vacante de son père. Déjà, son passé parle par lui-même, car l'abjuration du protestantisme (l'hérésie de CALVIN), le 6 décembre 1663 (27), souleva l'ire de son père à un point tel qu'il le déshériterait. Et comment peut-on se prévaloir d'une succession d'un père "PERON" quand on se fait appeler "SUIRE"?

Au tableau I, figurent les variations rencontrées dans les registres identifiant Daniel PERRON dit SUIRE. De quoi rendre fou le greffier de la Prévôté, ou son commis, en jonglant à sa guise avec François, Daniel, dit, le, Per(r)on, Suire. Est-ce PERRON qui s'amuse à changer son identification à chaque fois qu'il se présente devant le juge de la Prévôté? Pourtant, le greffier dans ces années-là est Gilles RAGEOT, qui le connaît bien.

On remarque que pour une même année, il y a une identification variée avec une orthographe différente. En 1667, 6 fois; en 1668, 6 fois; en 1673, 3 fois; en 1674, 6 fois; et en 1675, 2 fois. Il est à se demander si la rédaction des registres était effectuée par la même personne.

Tableau I

Identification variée de Daniel Perron dans les registres de la Prévôté (1)

	1667	1668	1673	1674	1675
Daniel SUIRE	X		X		
Daniel SUIRE dit François PERON	X	X			
François PAIRON			X		
François PAIRON dit Daniel SUIRE				X	
François PAIRON dit le SUIRE				X	
François PAIRON dit SUIRE		X	X	X	
François PERON	X			X	X
François PERON dit Daniel SUIRE	X	X			
François PERON dit LESUIRE		X			
François PERON dit SUIRE	X	X		X	X
François PERON SUIRE		X			
François PERRON dit LESUIRE				X	
François PERON vulgairement appelé Daniel SUIRE	X				

1: les majuscules ont été préférées pour les noms propres.

Statistiques sur les causes

Entre 1667 et 1675, Daniel PERRON dit SUIRE est impliqué dans 20 causes (ou procès) totalisant 32 apparitions dans la salle d'audience de la Prévôté de Québec. Les procès ne suivent pas tous le même cheminement, mais durent, en moyenne, une séance. Les 20 causes, dont il est question ici, sont dites sommaires. Je ne tiens pas compte des apparitions en justice de PERRON pour se prévaloir de la succession de son père qui, elle, est une cause beaucoup trop complexe pour être étudiée ici.

La justice sommaire avait pour but d'expédier promptement aux moindres frais les litiges courants. La procédure était donc restreinte.

Le déroulement d'une cause sommaire se faisait comme suit:

"Généralement, une des parties chargeait un huissier de signifier un "adjournement" à l'autre partie, acte qui devait comporter les motifs de la demande et une copie des pièces justificatives s'il y avait lieu. Les documents

précisaient en outre la date de comparution devant le tribunal. A l'audience, les deux parties se présentaient devant le juge, en personne ou par l'entremise de procureurs, et exposaient, selon le cas, leurs griefs ou leur défense. Le jugement rendu était enregistré par le greffier qui en faisait deux copies destinées à chacune des parties. L'huissier était alors chargé de signifier ce jugement aux deux parties". (28)

N'étant donc pas très onéreuses pour les plaideurs, les causes sommaires se résumaient en une visite d'un huissier et quelques heures passées dans une salle d'audience et on obtenait un jugement. Les 20 causes impliquant l'ancêtre se répartissent comme suit: 32 apparitions pour 20 causes, soit 1,6 séances par procès. Comme il est indiqué au tableau II, sur les 20 causes, 9 sont en la faveur de PERRON (45%), 8 contre lui (40%), et 3 n'ont pas donné suite (15%).

Tableau II

Nombre de sentences prononcées / année.

Sentences Année	en faveur	contre	sans suite	total	apparitions
1667	4	3	1	8	12
1668	1	3		4	6
1673	1	1		2	5
1674	2		2	4	5
1675	1	1		2	4
Total	9	8	3	20	32
%	45%	40%	15%		

Douze fois, il a été la partie demanderesse (60%) et 8 fois la partie défenderesse (40%). Voir tableau III.

Pendant la durée du procès, chacune des parties avait à acquitter ses propres frais. Ainsi, tout plaignant, avant d'entamer un procès quelconque, devait s'assurer d'avoir le capital nécessaire pour aller jusqu'au bout. (29)

Tableau III

Nombre de demandes et défenses / année.

Partie	Demandeur	Défendeur
Année		
1667	6	2
1668	1	3
1673		2
1674	4	
1675	1	1
Total	12	8
%	60%	40 %

De ses 12 demandes ou griefs, PERRON a obtenu justice dans 67% des cas (8 fois), une seule s'est retournée contre lui (8%) et 3 n'ont pas donné suite (25%). Exposant sa défense à 8 reprises, 7 causes le condamnent (87%) et une a joué en sa faveur (12%). Voir tableau IV.

Tableau IV

Qualité des sentences / partie.

Sentence	en faveur de Perron	contre Perron	sans suite
Partie			
Demanderesse	8	1	3
Défenderesse	1	7	

Demandeur, PERRON récupérera la presque totalité de ses déboursés dans 67% des cas. Défendeur, il fut condamné à en payer les dépens dans 87% des cas. Ces chiffres sont révélateurs; on ne s'aventurerait pas dans un procès sans être certain du bien-fondé de sa demande.

Conclusion

Voilà ce que nous livrent les registres de la Prévôté de Québec sur l'ancêtre Daniel PERRON dit SUIRE. Des registres qui nous révèlent, outre le procès pour la succession vacante de François PERON, 20 causes sommaires auxquelles il tentera, tant bien que mal, d'obtenir justice. Des causes qui nous apprennent que d'abord d'origine

pécuniaire, elles concerneront ensuite des objets matériels, puis le patrimoine familial: ne réussit-il pas à se faire adjuger la terre de L'Ange-Gardien qui vient clore, malgré de fortes oppositions, la succession de son père au Québec? Ces causes nous dévoilent les détails très importants sur le comportement social et la vie quotidienne de PERRON. Ces détails viennent combler des vides, laissés par le manque d'actes notariés ou autres documents le concernant.

De par de fréquentes apparitions en justice, on constate que c'est à elle que Daniel PERRON aura recours lorsqu'il se sent lésé dans ses droits et ce, pour quelque motif que ce soit. Mais l'étude d'un personnage à travers les procès d'un tribunal quelconque ne peut qu'être facilitée par un ouvrage de référence expliquant tous les aspects de ce tribunal. Ainsi, l'enquête de John A. DICKINSON sur la procédure civile à la Prévôté de Québec m'a été d'une grande utilité.

Tout généalogiste aime découvrir des détails qui lui étaient inconnus sur ses ancêtres. Et pour y arriver, il faut consulter, entre autres, les archives de la justice. Puissent les registres de la Prévôté de Québec faire l'objet d'une mise en valeur et d'un dépouillement éventuel! Ne sont-ils pas la principale source pour l'étude de la justice royale à Québec pendant le Régime français?

Références

1. Mathieu, Jacques. *Les causes devant la Prévôté de Québec en 1667*, Histoire sociale, 3, 1969, pp. 101-111, et *La vie à Québec au milieu du XVII^e siècle: Etude des sources*, Revue d'Histoire de l'Amérique française, XXIII, 1969, pp. 404-424.
2. Dickinson, John Alexander. *Justice et justiciables: La procédure civile à la Prévôté de Québec, 1667-1759*, Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval, no 26, 1982, 289 p.
3. Saintonge, Jacques. *A travers les audiences de la Juridiction royale des Trois-Rivières: première partie*, L'Ancêtre, vol. 13, no 5, 1987, pp. 167-176, et *A travers ...: deuxième partie*, L'Ancêtre, vol. 13, no 6, pp. 213-219.
4. Dickinson, John A. Op.cit., p. VII
5. Saintonge, Jacques. Op.cit., p. 218.
6. Secretan, Edouard. *De la portée politique et sociale des recherches familiales*, Cahiers du Centre de Généalogie Protestante, S.H.P.F., no 17, 1987, p. 909.
7. Voir note 3.
8. Ibid., p. 218.
9. Dickinson, John A. Op.cit., p. 4.
10. Ibid., p. 259.
11. Ibid., p. 259-265.
12. Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires culturelles. *Etat général des archives publiques et privées du Québec*. Archives du Québec, 1968, p. 14.
13. Lettre de Gilles Héon à Guy Perron, 16 octobre 1987.
14. Mathieu, Jacques. Op.cit., p. 420.
15. Dickinson, John A. Op.cit., p. 57.
16. Ibid., p. 178.
17. Lettre de Guy Perron à Robert Garon, 3 mars 1986.
18. Lettre de Gilles Héon à Guy Perron, 2 avril 1986.
19. Kolish, Evelyn. *Le monde inconnu des archives judiciaires civiles du Québec: problèmes et perspectives de recherche*, Archives, vol. 18, no 3, 1986, pp. 48-55.
20. Fecteau, Jean-Marie. *Les archives judiciaires au criminel et l'historien-ne. Problèmes et perspectives*, Archives, vol. 18, no 3, 1986, pp. 56-62.
21. Lafontaine, André. *Les bailliages de Beaupré et de l'Île d'Orléans*, Sherbrooke, 1987, 566 p.
22. Dickinson, John A. Op.cit., p. 137.

22. Mathieu, Jacques. Op.cit., p. 421.
23. Dickinson, John A. Op.cit., p. 112.
24. Perron, Guy. *La famille Perron dit Suire au Canada*, Mémoires, S.G.C.F., vol. 37, no 2, 1986, pp. 108-135.
25. Dickinson, John A. Op.cit., p. 69.
26. Contrat de mariage d'entre Daniel PERRON dit SUIRE et Louise GARGOTIN, 23 février 1664. (Minutier Pierre DUQUET). Mariage le 26 février 1664, registres de Château-Richer.
27. A.A.Q., registres des abjurations d'hérésie, p. 7.
28. Dickinson, John A. Op.cit., p. 60.
29. Ibid., p. 86.

* * * * *

A travers les registres: L'ANNEE 1836 A ETE REMARQUABLE

Recherche: Gérard Provencher

Commentaires de M. le Curé Jh. LABERGE trouvés à la fin de l'année 1836 dans le registre de l'état civil de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Annonciation de L'Ancienne-Lorette.

I Par une sécheresse extraordinaire, quoique le printemps ait été assez pluvieux. Les grains semés de bonheur prirent le dessus, et rapportèrent assez abondamment. Les autres semés tard ne purent lever qu'au milieu de l'été, et ne rapportèrent presque rien.

Par rapport à ces derniers, ils auroient encore assez rapporté sans plusieurs grandes gelées arrivés dès le mois d'août. Le foin fut à peu près la moitié moindre qu'à l'ordinaire.

Les jardinages furent presque rien.

Point d'oignons ... Point de citrouilles ... Point de concombres. Les choux assez en abondance. Les patates manquèrent généralement par rapport à la semence qui ne leva point. Beaucoup restèrent sous la neige, par rapport aux gelées.

II Les Provisions de bouche étoient extrêmement chères au commencement de l'hiver.

Le lard se vendoit jusqu'à 16 à 17 sols en Cochon.

Le boeuf - 8 et 9 en quartier.

Les patates 2/6 à 3/ le minot.

La farine est monté jusqu'à L 1.5.0.

L'avoine à 2/6 à 3/ le minot.

Le foin s'est vendu jusqu'à L 4.5.0. le 100.

La paille à 2.0.0. le 100.

N.B. L'automne a été bien mauvaise par les pluies, les gelées, et les gros vents.

N.B. encore. Les affaires politiques du Canada n'alloient pas mieux que les autres affaires.

N.B. encore. Il y avoit beaucoup de misère de pauvres dans Quebec, principalement dans St Rock.

Réf.: Registre de l'état civil de L'Ancienne-Lorette. Fin de l'année 1836, feuillet 127, verso. Cote 030-ZQ-6-1/4.

Même après 150 ans, on retrouve encore des conditions similaires dans la région de Québec.

* * * * *

DES HOUDE, LEHOUD ET LEHOUX AU CANADA

par André Beauchesne

La chronique de généalogie de la revue *Neuve France* (vol. 12, no 1, Hiver 1986-87) de l'Association Québec-France, sous la signature d'Hyacinthe LEHOUX, indique que l'ancêtre des LEHOUX retrouvés au Canada est Jacques LEHOUX. Pour plus de précision, il doit être signalé que plus d'un LEHOUX est venu de France, et que le chercheur retrouve des LEHOUX de plus d'une souche en sol d'Amérique.

- Jean-Jacques I LEHOUX, (Thomas LEHOUX, marié avant 1581 à Jacqueline GEFFRAY), à La Potherie en 1620, charbonnier, de la paroisse de Sainte-Madeleine de La Ventrouze, canton Tourouvre, arr. Mortagne, év. Chartres, Perche, (Orne); 1er mariage à La Ventrouze vers 1619, à Marie MEILLEUR; 2e mariage à Sainte-Madeleine de La Ventrouze le 9 février 1633, à Allienor, v. Léonarde CHALINE, v. Léonaire CHALME, veuve de Guillaume AUBERT; 3e mariage à La Ventrouze vers 1643 à Jeanne JEHAN, v. Jahan-Paret, veuve de François GODEAU.

- Nicolas I LEHOUX dit LALIBERTE (Jean et Marie BOURDON) de Gerponville, arr. Le Havre, év. Rouen, Normandie, (Seine-Maritime), soldat de la compagnie de Louvigny; marié à Montréal le 15 février 1699 (ct RAIMBAULT père, 14 février 1699), à Marguerite DARDENNE (René et Françoise BARBERY).

- Joseph I LEHOUX (Elie et Anne BORIAN, v. Dorion) de Saint-Pierre-du-Bourg, puis Saint-Saturnin, Tours, Touraine, (Indre-et-Loire), marchand; marié à Québec le 4 décembre 1700, à M. Madeleine LEFEBVRE (Thomas et Geneviève PELLETIER).

Il faut ajouter à ces trois LEHOUX, Louis LEHOUX et Gervais LEHOUD qui eux sont issus de Louis I HOUDE.

- Louis LEHOUX (Gervais et M.-Joseph LAFRANCE-DUBOIS), marié à Sainte-Marie de Beauce le 16 août 1775, à Marie-Louise GRENIER-PERRON (Joseph et M.-Anne JACQUES).

- Gervais LEHOUD (Gervais et M.-Joseph LAFRANCE-DUBOIS), marié à Saint-Joseph-de-Beauce le 22 février 1773, à Marie BILLOT-LAROSE (Etienne et Angélique MIGNERON).

- Gervais HOUDE (Gervais et M. Françoise LEBOEUF), marié (ct notaire CHORET le 10 juillet 1746) à Marie-Joseph LAFRANCE (-DUBOIS), (François et Anne LAMBERT).

- Louis I HOUDE (Noël et Anne LEFEBVRE), de Manou arr. Nogent-le-Rotrou, év. Chartres, Perche, (Eure-et-Loir), marié à Québec (chez son beau-père), le 12 janvier 1655, à Madeleine BOUCHER (Marin I et Perrine MALLET).

Voilà au moins quatre ancêtres qui ont fourni des LE HOUX, LEHOUX, LEHOUD au Canada et que le généalogiste est susceptible de rencontrer au cours de ses recherches.

Bibliographie

LeHoux, Hyacinthe: *Sur les traces de Jacques Lehoux*. Chronique de généalogie, *Neuve France*, vol. 12, no 1, hiver 1986-87, de l'Association Québec-France.

Drouin: *Dictionnaire national des Canadiens français*.

Jetté, René: *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*.

Tanguay, Cyprien: *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*. Annotations manuscrites du Rév. P. Archange Godbout.

* * * * *

CINQ PARISIENS EN NOUVELLE-FRANCE AU MILIEU DU XVII^e SIECLE

par Adrien Drolet *

Départ de Paris

Il fallait à Jean LEVASSEUR et à Marguerite RICHARD, mariés très probablement à Saint-Nicolas-des-Champs à Paris en 1646, une singulière dose de courage et de détermination pour entreprendre, avec deux enfants aux couches, le long et pénible voyage entre Paris et Québec. Nous sommes au XVII^e siècle à une époque où encore le déplacement par voie de terre harasse le voyageur de la diligence; que dire de la traversée hasardeuse de l'océan! La traversée de l'Atlantique présente des périls incessants, les tempêtes y sont brutales et il y a le danger de la banquise, celui des filibustiers et des navires ennemis. Il y a à l'approche des côtes le danger des barrières rocheuses et des récifs.

A l'intérieur même du bateau, les épidémies peuvent surgir; il suffira qu'une personne développe une maladie contagieuse pour que la promiscuité, le manque d'hygiène la répandent aussitôt parmi les passagers et l'équipage. En cas de tempête, ce qui est fréquent, le capitaine enferme les passagers dans les flancs du navire aussi longtemps qu'il le faut. On imagine alors la vie désœuvrée de ces isolés terrorisés par les bruits de la mer! Rien qui ne ressemble à une paisible croisière ... Mais le destin a favorisé les LEVASSEUR et les autres et tous sont parvenus à Québec sains et saufs, grâce à Dieu! Jean LEVASSEUR, Marguerite RICHARD sa femme, Laurent et Louis LEVASSEUR leurs enfants; Pierre LEVASSEUR, célibataire; Christophe DROLET et Jeanne LEVASSEUR sa femme; tous descendent et touchent terre face à l'imposante falaise de Québec.

La présence française d'alors en terre d'Amérique est fragile. La ville, si on peut parler de ville, a quelques centaines d'habitants et tout autour c'est l'immensité du pays neuf, à peine touché par le défrichement. Un premier contact avec le pays devait, pour ces Parisiens, créer un fort sentiment de dépaysement. Il nous serait difficile de ressentir cet émoi qu'on éprouve face à ces forêts qui couvraient tout le pays, forêts où rôdaient les Indiens parfois amicaux, parfois hostiles; nous vivons dans un autre siècle et la sécurité de notre civilisation nous rassure même au sein de la solitude. Mais Jean LEVASSEUR, âgé d'environ 30 ans en 1651, est dans la force de l'âge. Dès son arrivée, il paraît exercer l'office d'huissier en la Sénéchaussée de la Nouvelle-France juridiction de Québec.

En mai 1655, cette fonction lui est attribuée dans l'acte d'obligation par Christophe DROLET et Jeanne LEVASSEUR à Jean LEVASSEUR. (Rouer de Villeray, n.r. à Québec) Auparavant, le 13 août 1654, jour même du baptême de son neveu Pierre DROLET, Jean LEVASSEUR se voyait confier par le père Jérôme LALLEMANT et les marguilliers de Notre-Dame, l'entretien de l'église paroissiale de Québec. En cette année 1654, Marguerite RICHARD, la femme de Jean LEVASSEUR, donne naissance à deux jumeaux, nés et baptisés le 20 décembre.

* Deuxième partie de l'étude présentée par l'auteur lors de la réunion mensuelle de la Société de généalogie de Québec, le 18 décembre 1987. La première partie a été publiée le mois dernier.

Et de 1653 à 1660, Jean LEVASSEUR obtient trois concessions de terres et deux concessions d'emplacements; un à la haute-ville de Québec et l'autre à la basse-ville.

En 1653, la Compagnie des Seigneurs de la terre et seigneurie de Beaupré lui concède une terre de 5 arpents de front sur le fleuve, avec une profondeur de 126 arpents (30 janvier); elle est vendue à François BOIVIN le 1er décembre 1658.

En 1655, il obtient de Louis D'AILLEBOUST une concession de terre de 12 arpents: 1 1/2 arpent de front sur le fleuve avec une profondeur de 8 arpents; sise dans la châtellenie de Coulonge, banlieue de Québec.

En 1658, le 17 août, Jean LEVASSEUR bénéficie d'une autre concession de terre de Louis D'AILLEBOUST, cette fois dans son arrière-fief d'Argentenay, Ile d'Orléans; large de 4 arpents de front sur le fleuve et profonde de 50 arpents. A la haute-ville de Québec, les Ursulines qui possèdent une terre en roture concèdent à Jean LEVASSEUR un emplacement de 34 perches et deux tiers par une profondeur de 25 toises, ce qui donne environ 150 pieds avec un front de 75 pieds français.

Et finalement à la basse-ville de Québec, Denys de La RONDE concède le 16 août 1660 à Jean LEVASSEUR toujours, un emplacement de 24 1/2 pieds de front avec une profondeur de 22 pieds.

Le frère de Jean LEVASSEUR, celui qui était compagnon menuisier à Paris, Pierre LEVASSEUR, marié le 25 octobre 1655 à Jeanne de CHAVERLANGE dans la chapelle du Collège des Jésuites de Québec, par le père Joseph PONCET, se fait concéder le 27 juin 165... un emplacement de 35 perches dans la haute-ville de Québec, près du palais de la Sénéchaussée. Le même Pierre occupe en août 1658 une terre dans l'arrière-fief Argentenay à l'île d'Orléans. L'étendue est de trois arpents de front sur le fleuve (chenal nord) par une profondeur de 50 arpents. Et Pierre LEVASSEUR est voisin de son frère Jean et de Charles PALENTIN dit LAPOINTE, cousin germain.

Une troisième fois, Pierre LEVASSEUR obtiendra une concession des Jésuites dans leur seigneurie de Sillery. Les pères agissent de plein droit ou comme tuteurs des Indiens chrétiens. La terre concédée le 26 août 1663 a deux arpents de front sur trente de profondeur et est sise côte Saint-Michel à Sainte-Foy.

Mentionnons deux achats de terrains par Jean LEVASSEUR: le premier en 1665 lorsqu'il achète de Charles PALENTIN, son cousin germain, une partie de terrain que ce dernier possède rue Saint-Louis, au sud-est, entre l'emplacement de François BOUCHER "et de ce que le vendeur possède déjà". Le deuxième achat eut lieu en ou avant 1668. Lors de cette transaction, Nicolas DEROISSY céda à Jean LEVASSEUR une terre de 2 arpents de front sur la coste Saint-Michel, avec une profondeur de 30 arpents. C'est la terre qui sera louée à Pierre DROLET par Marguerite RICHARD, veuve de Jean LEVASSEUR. (G. RAGEOT, 1688)

La liste ci-dessus, quoique incomplète, démontre une accession à la propriété impensable en France; reste à savoir si de telles étendues pouvaient être promptement utilisées ... néanmoins ces acquisitions constituaient un bien appréciable. On se souvient que Louis HEBERT, apothicaire et Parisien d'origine, avait au début du XVIIe siècle cultivé une terre sur les hauteurs de Québec. La survie oblige à l'exercice de plusieurs métiers auxquels les nouveaux arrivants doivent s'adapter.

Dès 1658, Jean LEVASSEUR et sa femme Marguerite RICHARD avaient trouvé concluante leur adaptation au nouveau pays. De concert, on décide de vendre la maison de Marguerite qu'elle possède à Paris et qui lui vient de la succession de sa

mère. Pour ce, Jean LEVASSEUR se rendra en France et, à titre de procureur de sa femme, il vendra l'immeuble. La procuration notariée du 18 août 1658 par Marguerite RICHARD, épouse de Jean LEVASSEUR, se lit comme suit:

"Pardevant Guillaume Audouard, sec. du Cons. estably par le Roy à Québecq, Notaire Royal en la Nouvelle France et tesmoins soubssignés fut présente en sa personne honorable femme Marguerite Richard femme et espouse de Jean Levasseur Me Menuisier à Paris demeurante de présent à Québecq en la dite Nouvelle France dycelluy son mary dhument auctorisé laquelle a fait et constitué son procureur général et spécial, le dit Jean LeVasseur son mary auquel elle a donné pouvoir de pour Elle et en son nom vendre conjointement avec le dit procureur son mary une maison en la Ville de Paris Seize rue Guérin Boesseau paroisse St Nicolas des champs ou pend pour enseigne les Images de Ste Anne et Ste Barbe à elle appartenante par seuccession de feu Jeanne Bonnet sa mère à telles personnes et pour tel prix qu'il advisera bon estre la promettre garantir recevoir aussy Le prix de la dite vente en bailler tel terme et delay pour le payement d'ycelle que bon lui semblera ... en présence de Jacques Ber, sieur de la roze et Julien Martin tesmoins soubssignés et à la dite constituante déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce interpellé suivant l'ordonnance

*Le Ber
J. Martin
Audouart notaire*

Comme on le voit, Jean LEVASSEUR est de par son privilège et droit corporatifs maître menuisier à Paris, même s'il réside en Nouvelle-France. Il existe donc une similitude de droits et de servitudes pour le résident de l'ancienne ou de la nouvelle France. On est chez soi à Paris ou à Québec, à Poitiers ou à Montréal ... Les habitants de la Nouvelle-France n'avaient pas la notion et le sentiment d'être "ailleurs" qu'en France; l'Amérique constituait une extension du territoire de la patrie.

Aussi faut-il comprendre aujourd'hui qu'il était tout naturel pour un habitant de la Nouvelle-France de retourner vivre dans l'ancienne. Ce sentiment demeurera jusqu'à la cassure que constituera la perte du Canada par la France en 1763 par le traité de Paris. Les anciens sujets du roi de France devinrent ceux de Sa Majesté britannique; les communications par voie de mer furent rompues entre la France et le Canada et les Français de l'ancienne patrie devinrent légalement des étrangers pour les riverains du Saint-Laurent.

Revenons à Jean LEVASSEUR muni de la procuration de sa femme. La mention de la rue Guérin-Boisseau est fréquente lorsqu'on s'intéresse à la généalogie des LEVASSEUR; c'est une vieille rue pittoresque, dit la chronique, remontant au XVII^e siècle. Elle était alors appelée Guérin-Boucel, du nom d'un de ses habitants. Elle conduisait au XVII^e siècle de la rue Saint-Denis au prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Les maisons qui bordent les rues des faubourgs sont étroites, vingt pieds de longueur quelquefois davantage mais s'élevant jusqu'à une hauteur de soixante pieds. Le terrain coûtait cher et la spéculation s'était installée. Les quartiers bruyants constituaient des ensembles compacts d'habitations où s'entassaient des représentants de toutes les classes de la population. C'est là un fait remarquable: il n'y a pas à Paris à cette époque des quartiers exclusifs aux gens de métiers, aux bourgeois, etc ... on trouve contiguë à l'hôtel d'un noble, la maison d'un commerçant ou d'un menuisier. Cet état de choses a rendu la ville extrêmement vivante et dynamique.

Il y avait des ombres au tableau, l'étroitesse des rues les rendait incommodes, peu sûres et malpropres, d'autant plus qu'elles servaient de dépotoir et de tout-à-l'égout ... le parfum qui s'en dégagait n'était guère agréable aux narines. Les rues mal éclairées la nuit; elles devenaient facilement des coupe-gorge. On se signait dans les maisons lorsqu'on entendait un cri dans la nuit, une plainte montant de la rue ... Comme on voit dans la procuration à Jean LEVASSEUR, les numéros aux portes étaient apparus, cependant les enseignes aux maisons conservaient toute leur popularité. L'enseigne de la maison de Marguerite RICHARD avec la représentation de sainte Anne et de sainte Barbe est significative puisqu'elle illustre deux patronnes des menuisiers. On priait aussi sainte Barbe pour se protéger du mal de dents!

La procuration de 1658 était devenue caduque à cause, semble-t-il, d'un contre-temps qui retarda le voyage en France puisqu'il fallut qu'on retourne chez le notaire le 18 octobre 1660 pour qu'on rédige une deuxième procuration pratiquement identique à la première, sauf les dates et quelques détails. Nous sommes sûrs que Jean LEVASSEUR et son fils Laurent, né à Paris en 1650, alors âgé de 12 ans environ, se trouvent en France. L'enfant loge et pensionne le 18 septembre 1662 chez Gilles de BEDE à Montreuil-sous-Bois, banlieue de Paris. Quant à Jean LEVASSEUR, tout en s'occupant de la vente de la maison de Marguerite RICHARD sa femme, il revêt sans doute de vieilles connaissances; parents et amis, surtout sa tante Françoise GAUGE qui vit toujours rue Guérin-Boisseau. Celle-ci a peut-être fait allusion à son testament de 1658 par lequel sont avantagés Jeanne et Pierre LEVASSEUR, les neveu et nièce qui vivent à Québec et qui ne sont pas venus avec Jean.

Le retour de Jean LEVASSEUR et de son fils se fit sans encombre et ils revinrent à Québec avant la fin de 1662, probablement à la mi-automne ... puisqu'au printemps suivant une fille naît à Marguerite RICHARD, en juin 1663.

En 1664, Jean LEVASSEUR affiche à la porte de l'église de Québec le nom des membres désignés par le Roi pour faire partie du nouveau Conseil souverain.

Plusieurs années plus tard, en 1672, maître Jean LEVASSEUR, huissier royal au Conseil Souverain de ce pays et honnête femme Margueritte RICHARD s'engagent par acte notarié à faire une constitution de rentes annuelles et perpétuelles à la Confrérie de Sainte-Anne érigée en l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, par devant Romain BECQUET notaire, (10 avril 1672). Et pour garantir le paiement et les charges de cette constitution de rentes annuelles, les biens meubles et immeubles des LEVASSEUR seront affectés à cette fin si nécessaire.

"spécialement une maison et emplacement size en la hauste ville de Québecq ... et une habitation size à Champigny contenant trois arpents de front sur vingt de profondeur sur laquelle il y a quatre arpents de terre en vateur, bornée d'un coste jean Hamel d'autre coste nicolas Varin, ladite maison et habittation appartenante ausdits Constituants par acquisition Quils en ont faiscte Scavoir ledit Emplacement ou est Construit Ladite Maison de Charles Pallentin dit la pointe et ladite habittation, de anthoine genty dont Copies des Contrats d'acquisition sont demeurées attachées à Ces presentes pour y avoir Recours sy besoin est ..."

En 1681, au recensement dans la Prévosté royale de Québec, Jean LEVASSEUR occupe toujours le même poste.

Jean LEVASSEUR, huissier, 60 ans
Marguerite RICHARD, sa femme, 50 ans
Angélique, 20 ans

Charles, 17 ans
Anne, 15 ans
Pierre DROLET, domestique, 17 ans

Pierre DROLET n'a pas 17 mais 27 ans en 1681, étant né en 1654. Il est de plus le neveu de Jean LEVASSEUR et de Marguerite RICHARD; cependant comme il est au service de ceux-ci, on le qualifie de domestique.

Et c'est à la fin du mois d'août 1686 que Jean LEVASSEUR décède à Québec, à l'âge de 65 ans. Lorsqu'il disparaît, il ne se doute pas qu'il sera, avec son frère Pierre, la racine d'où surgira une célèbre dynastie de sculpteurs: ceux qu'on nommera Les LEVASSEUR et qui oeuvreront pendant plus de trois générations et orneront de nombreuses églises et chapelles de la Nouvelle-France, entre autres la chapelle du monastère des Ursulines de Québec. Ils excellèrent aussi dans la sculpture d'ornementation des navires et autres.

La veuve de Jean LEVASSEUR survécut vingt-deux ans à son mari. Elle fut inhumée le 20 avril 1708 au cimetière de Lorette, âgée de 77 ans, et elle avait 20 ans lorsqu'elle émigra en Nouvelle-France.

La dynastie des Levasseur, sculpteurs en Nouvelle-France

Lorsque Jean LEVASSEUR fut chargé de l'entretien de l'église de Québec en 1654, il dut prendre vite conscience d'un problème: la colonie se trouvait à court de sculpteurs et d'ornemanistes. Et Jean LEVASSEUR qui se trouvait aussi premier huissier à la Sénéchaussée de Québec connaissait les projets des autorités civiles et religieuses. On parlait de l'expansion de la colonie avec le résultat de fondations de villes et de paroisses partout sur les bords du Saint-Laurent et aussi à l'intérieur du pays ... et dans chaque place, les habitants construiraient des églises et des chapelles à meubler et à décorer. Plus tard, lorsque ses fils seront en âge, il songera à leur donner une double formation, alors possible en Nouvelle-France, de menuisier et de sculpteur. Le frère de Jean LEVASSEUR, Pierre, aura une intention similaire, ce qui eut pour conséquence l'orientation vers l'art de la sculpture de leurs fils et descendants respectifs.

Il n'est pas dans le cadre d'une étude généalogique de nous étendre longuement sur l'appréciation proprement dite des oeuvres artistiques, une citation de John R. PORTER et de Jean BELISLE, auteurs conjoints d'un ouvrage sur la sculpture ancienne au Québec, suffira cependant de nous faire une idée sur l'oeuvre des LEVASSEUR membres de la Confrérie de Sainte-Anne; et je cite: "*Les plus fameux artisans du bois du Régime français furent sans contredit les Levasseur ... ils seront à l'origine d'une dynastie de menuisiers et de sculpteurs qui comptera quatre générations et qui ne s'éteindra que dans la dernière décennie du XVIII^e siècle.*"

Déjà du temps où Jean LEVASSEUR vivait, un de ses fils, Charles, se trouve à l'école d'arts et métiers du Cap-Tourmente; un autre fils Louis y étudiera en 1685, si l'on en croit Marius BARBEAU. Mais on est porté à penser aujourd'hui que, pour apprendre leur art, la plupart des LEVASSEUR travaillèrent sous un maître sculpteur de Québec ou de Montréal.

Les Levasseur: menuisiers et sculpteurs, branche de Jean

Jean LEVASSEUR
Paris 1621 - Québec 1686,
marié à Marguerite RICHARD à Paris en 1646,
maître menuisier à Paris,
établi à Québec en 1651,
huissier à la Sénéchaussée de Québec, puis au Conseil Souverain,
responsable à l'entretien de l'église paroissiale de Québec, 1654.

**Laurent
LEVASSEUR**

Paris 1648
ou 1649,
menuisier-sculpteur

**Louis
LEVASSEUR**

Paris 1650-
Québec 1726,
menuisier-sculpteur,
étudié à l'école d'art
de Saint-Joachim en
1685

**Noël
LEVASSEUR**

Québec 1654-
Québec 1731,
maître menuisier en
charge de l'agrandis-
sment de la cathé-
drale de Québec,
1684-1697

**Charles
LEVASSEUR**

Québec 1665-
menuisier,
étudié la
sculpture à
Saint-Joachim
1679

**Noël
LEVASSEUR**
Québec 1680- Québec 1740,
marié à M. Madeleine TURPIN
à Montréal en 1701,
sculpteur (résidant rue Saint-Louis
à Québec, 1716).
Oeuvres: Tabernacle et maître-autel de
l'Hôpital-Général de Québec,
Retable et dais pour le maître-autel de
l'église Saint-Laurent, I.O., Statue de
Notre-Dame de Lorette, Ornementation
sculpturale du navire de M. PRATT,
Cap-Saint-Ignace.

Apprentis-sculpteurs chez Noël
**LEVASSEUR: Vincent LENOIR, Jean-
JACQUES dit LEBLOND**

Les Levasseur: menuisiers et sculpteurs, branche de Jean

Jean LEVASSEUR
1621-1686

Noël LEVASSEUR
1654-1731

Noël LEVASSEUR
1680-1740

François-Noël LEVASSEUR
1703-1790/94,
sculpteur,

Jean-Baptiste Antoine LEVASSEUR
1717-1775
sculpteur,

Oeuvres:

Tabernacle du maître-autel,
chapelle du Séminaire de Québec;
Tabernacle du maître-autel,
église de Saint-Vallier;
Tabernacle, église de Sainte-Foy;
Maître-autel et tabernacle,
église Saint-François, I.O.;
Tabernacle, église de Sainte-Famille, I.O.;
Maître-autel, église de Batiscan;
Maître-autel, église de Saint-Sulpice;
Maître-autel, église de Grondines;

Oeuvres:

Tabernacle du maître-autel,
chapelle du Séminaire de Québec;
Tabernacle du maître-autel,
église de Saint-Vallier;
Tabernacle, église de Sainte-
Famille, I.O.;
Maître-autel, église de Batiscan,
Maître-autel, église de Saint-Sulpice;
Maître-autel, église de Grondines;

Statuaire

Trois statues: façade de l'église de
Cap-Santé;
Vierge Marie;
Saint-Ambroise, à Sainte-Anne-de-
la-Pocatière;
Saint-Luc, église de Sainte-Foy;
Saint-Paul, église de Montmagny;
Saint-Marc; Saint-Pierre; Saint-François-
Xavier;
Anges adoreurs;

Statuaire

Trois statues: façade de l'église de
Cap-Santé;
Saint-Ignace de Loyola,
Saint-François-Xavier

Antoine décède à Québec en 1775.
Il était marié à M. Reine CARTIER
depuis 1749.

Retiré à l'Hôpital-Général de Québec,
François-Noël y décède à une date imprécise,
âgé d'environ 90 ans. Avec lui, s'éteint la
dynastie des LEVASSEUR sculpteurs.

Les Levasseur: menuisiers et scupteurs, branche de Pierre

Pierre LEVASSEUR
Paris 1629-Québec
Marié à Jeanne de CHAVERLANGE à Québec en 1655,
compagnon menuisier à Paris,
venu à Québec en 1651, menuisier à l'église de Beauport, 1674.

Pierre LEVASSEUR
Québec 1661- Québec 1731
Menuisier à Québec

Pierre-Noël LEVASSEUR
Québec 1690- Québec 1770,
marié à Marie-Agnès de la JOUE, Québec 1719,
sculpteur de talent exceptionnel,

Oeuvres:

Retable principal et chaire de la chapelle des Ursulines de Québec,
Retable de la Chapelle des Jésuites,
Retable de l'église de Boucherville,
Ornementation de l'église de Saint-Vallier,
Ornementation sculpturale des navires: l'Imprévu, le Saint-Louis, l'Union,
l'Astrée, le Centaure;

Statuaire:

Saint-Pierre et Saint-Paul, église de Charlesbourg, La Vierge, l'Enfant-Jésus;
Aussi le Père Eternel (ronde-bosse)

Pierre-Noël II
1719- France,
après 1769

Sculpteur envoyé en
France "pour appren-
dre et se perfection-
ner dans la sculp-
ture", 1743.
Retour en N.-France
printemps 1746, retour
en France, à l'automne.

Etabli à Rochefort:
sculpteur de vaisseaux.
Décore l'édifice de la
Bourse de La Rochelle,
1763-1769.
Ne revint pas en Amérique.

Charles
1723-
menuisier

René-Michel
1724-
menuisier
ébéniste,
apprenti chez
J.B. FILLIAU
dit DUBOIS,
Montréal, 1745.

Stanislas
1732- Pays
des Illinois,
après 1772.
Collaborateur
de son père
pour l'exécu-
tion des tra-
vaux de
sculpture.
Après la mort
de ce
dernier,
Stanislas
quitte Québec
pour le pays
des Illinois.

Les Levasseur: conclusion

Une brève chronique de la famille LEVASSEUR suffit à faire ressortir l'impact d'une courageuse décision prise à un moment opportun. Le risque était considérable pour Jean et Pierre LEVASSEUR de tenter l'aventure de la Nouvelle-France, malgré les promesses des recruteurs. Quitter Paris, une ville d'environ cinq cent mille habitants à l'époque, pour Québec une bourgade de quelques cents âmes, représentait un défi de taille qu'avaient relevé, il est vrai, quelques prédécesseurs.

Pressés par les événements sociaux, la Fronde en particulier, les LEVASSEUR décidèrent de changer radicalement le cours de leur vie et le destin de leurs descendants. Ils arrivèrent à Québec, riches de leurs traditions et d'un métier universellement nécessaire: celui de la menuiserie. Ils furent ici chargés de diverses responsabilités importantes et engagèrent par la suite leurs fils dans le métier attenant de la sculpture au moyen duquel les descendants s'illustrèrent durant des décennies, et ce jusqu'à la toute fin du régime français et même au début de la domination britannique.

Vers 1770, l'absence de relève se fit sentir. François-Noël II n'était pas revenu de France depuis 1746 et Stanislas allait quitter le Canada pour le pays des Illinois en 1772. Seul demeurait François-Noël, septuagénaire mais qui allait vivre encore vingt ans pour mourir nonagénaire à l'Hôpital-Général de Québec. Lorsqu'il disparaîtra en 1790 ou 1794, une oeuvre remarquable aura été réalisée par la dynastie des LEVASSEUR. On retrouve encore aujourd'hui un peu partout au Québec: maîtres-autels, tabernacles, statues et bas-reliefs, fruits de leur talent et de leur habilité. Par contre, la sculpture profane qu'ils ont réalisée ne nous est pas parvenue. Entre autres, la sculpture marine. Il nous reste quelques dessins attribués à Pierre-Noël II, conservés aux archives du Séminaire de Québec: un tableau de poupe d'un bâtiment non identifié (vers 1750) et le dessin d'une bouteille et de l'ornement d'un dalot (vers 1750). Quant aux figures de proue et autres décorations sculptées de navires, nous n'en n'avons pas.

Bibliographie

- DAUZAT, Albert. *Les noms de famille de France. Dictionnaire biographique du Canada. Volume premier. De l'an 1000 à 1700*, Edition du Centenaire, Presses de l'Université Laval, pp. 484-485, art. Levasseur.
- FURETIERE, Antoine. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, etc ...* par messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoi, de l'Académie Française, à la Haye et Rotterdam, chez Arnoud et Reinier Leers, 1701.
- HILLAIRET, Jacques. *Dictionnaire historique des rues de Paris. Tome 1*, Editions de Minuit, p. 616, rue Guérin-Boisseau.
- Revue *Historia*. Mai 1980, art. "Energie avant le pétrole".
- LAFORTUNE, Marcel. *Initiation à la paléographie franco-canadienne. Collection Méthode 1*, pp. 40-45. Constitution de rentes annuelles par Jean Levasseur et son épouse, à la Confrérie de Ste-Anne, etc ... (A noter: lire Marguerite Richard au lieu de Marguerite Rigaud).
- LAVALLEE, Gérard. *Anciens ornemanistes et imagiers du Canada français*, Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1968.
- LEBEL, Paul. *Les noms de personnes. Collection Que sais-je?* Presses universitaires de France, 1962.
- MOUSNIER, Roland. *Recherches sur les structures sociales parisiennes en 1634, 1635, 1636*. La Revue Historique, no 507.
- Paris aux cent villages. Les Halles, St-Eustache*, no 14, sept. 1976. *St-Martin-des-Champs*, no 26, oct. 1977

- PORTER, John et Jean BELISLE.** *La sculpture ancienne au Québec, trois siècles d'art religieux et profane.* Editions de l'Homme, 1986.
Rapport des Archives nationales du Québec, 1973.
- SULTE, Benjamin.** *Histoire des Canadiens français,* tome II, chap. X, Wilson et Cie, éditeur, 1882.
- TANGUAY, Cyprien.** *Dictionnaire généalogique,* tome I. Eusèbe Sénécal, MDCCCLXXI.
- TRUDEL, Marcel.** *Le Terrier du Saint-Laurent en 1663.* Cahiers du Centre de Recherche en Civilisation canadienne-française, no 6. Editions de l'Université d'Ottawa, 1973. *Catalogue des immigrants 1632-1662.* Hurtubise HMH, 1983.

Sources manuscrites

- Contrat de mariage: Jean Levasseur et Marguerite Richard. Paris, 23 avril 1646, Lecat et Lesemelier, notaires du Roi à Paris, Archives nationales Y184, no 531, f236.
- Testament: Françoise Gaugé, femme a de François Bonnet, tante de Jean Levasseur marié à Marguerite Richard, de Pierre Levasseur et de Jeanne Levasseur mariée à Christophe Drolet. Loiseau et Chamart, notaires à Paris, 20 juin 1658.
 Codicille au testament, 16 octobre 1666, Garnier et Chamart, notaires à Paris. Archives Nationales, V120 f342 ou V156 à V204 (1605-1663).

* * * * *

MANITOBAINS ET AMERICAINS D'ORIGINE CANADIENNE-FRANCAISE

par Raymond Gingras

En feuilletant quelques journaux étrangers, notamment du Manitoba et des Etats-Unis, j'ai glané les noms de personnages d'origine canadienne-française qui peuvent être intéressants pour les familles québécoises qui portent le même patronyme. En voici la liste:

Famille BARNABE au Manitoba

"C'est le dimanche 3 juillet 1988 que les descendants de Zoé LEMIRE et Vincent BARNABE ont fêté le centenaire de la possession du lot 99 à Letellier, Manitoba. Le monument, créé par l'artiste Réal BERARD, occupe le site où était la cuisine de la première maison des BARNABE." (*La Liberté*, Saint-Boniface, vol. 75, No 15, 8-14 juillet 1988)

Extraits du journal *USA Today* et d'autres périodiques

- VERRET, Omer Francis, 78 ans, de Shelburne, Vermont, fondateur de Verrets Supermarket, décédé le 31 décembre 1987 à Burlington, Vermont.
- LEMAY, Curtis et JETTE, Ruth, de Stambord USA, cités dans le même journal du 30 juillet 1986.
- FORTIER, Donald R., numéro 2 du National Security Council et aide du président Reagan, est décédé à l'âge de 39 ans (1987).
- MONETTE, Randy, d'Oconto, Wisconsin (photographié le 10 janvier 1986).
- LABBE, Louanne, belle-fille du millionnaire Gordon Gibson, de Vancouver, décédé en juillet 1986 à l'âge de 81 ans.
- DUBOIS, Raymond, 78 ans, de Tenafly, N.J. (photo), travailla 38 ans pour une compagnie d'assurances et fit de bons placements. Sa fille demeure en Californie (24 mars 1986).

PROVENCHER, LAFORCE, LAFONTAINE, LAINE, LAMBERT, LAMOUREUX, LANDRY, LESIEUR, DUBOIS et LENORMAND: noms cités parmi d'autres dans *Personal Name Index to the 1856 City Directories of California*, by Nathan C. Parker, Gale 1980.

BLANCHARD, Ruth Becker, 85 ans, professeure retraitée de Santa Barbara, Californie, est l'une des dernières survivantes du naufrage du Titanic en 1912. Elle raconte ses souvenirs dans le *Star* du 24 septembre 1985, p. 24.

CAOUCETTE, Joan, de Hiacenda Heights, Californie, est photographiée avec sa collection de journaux dans le *National Enquire* du 20 septembre 1983.

BOUCHER (Boushey), Dallas, professeur d'anatomie depuis 45 ans à l'Université du Vermont (*National Enquirer*, 9 août 1983).

MAROIS, Barbara, 25 ans, d'Auburn, Maine, athlète de l'année à l'Université du New Hampshire 1985-1986. Elle enseigne et s'entraîne avant d'aller à Séoul (*USA Today*, août 1988).

BOUCHER, Frédéric C. est sénateur démocrate en Virginie (1983).

TREMBLAY, TREMBLE, TREMBLY, TREMBLEY, TROMBLE, TROMBLY, TROMBLEY, etc. étaient recherchés en 1978 par James Lalone, 2311 E., Jolly, app. 2, Lansing, Michigan USA 48910.

DEMERS, Rose-Anna, 90 ans, Ellenburg Center, N.Y. compte cinq générations. Elle a encore quatre frères et trois soeurs. Elle demeure chez sa fille, madame Bert Trombley. (*Plattsburg Press Republican*, 29 septembre 1982)

FORTIER, Laurie, de Natick, Massachusetts, épouse l'athlète Doug Flutie, gagnant du trophée Heisman en 1984. (*USA Today*, 12 août 1985)

BRISSON, William W., 89 ans, fils de Pierre et de Maranda Walker, décédé à Burlington, Vermont, en avril 1974, frère d'Elmer BRISSON, de Burlington, et de madame Esther Lavallée, de Worcester, Massachusetts. (*The Burlington Free Press*, 25 avril 1974)

OUIMETTE, Joseph, 81 ans, fils d'Edouard et d'Adéline Ménard, de Keeville, N.Y., meurt à Burlington, Vermont, le 25 avril 1974.

* * * * *

UN CENTRE DE GENEALOGIE AUX ILES-DE-LA-MADELEINE

Dans son édition du 13 juillet dernier, le journal *Le Radar* rapporte que les Iles-de-la-Madeleine possèdent maintenant leur centre de généalogie, logé au Musée de la Mer.

Madame Blandine LEBLANC, diplômée en généalogie, est responsable de ce centre qui a été ouvert, cette année, de juillet à septembre, mais que l'on projette de mettre à la disposition du public de mai à octobre (six mois) au cours des prochaines années.

Durant sa première saison d'activité, le centre a offert en prime, avec chaque arbre généalogique, un livret de famille gratuit. Les chercheurs peuvent y trouver des renseignements, non seulement sur les Iles-de-la-Madeleine mais sur l'ensemble du Québec. Ce service a pu être mis sur pied grâce au Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Québec, qui a accordé à madame LEBLANC une subvention de 3 000 \$.

L'on y prévoit se doter, dès l'an prochain, d'un système informatique qui permettra de dresser des arbres généalogiques sur traitement de texte. Le centre madelinois est une entreprise privée dont messieurs René POIRIER et Donald LEBLANC sont actionnaires. Outre madame Blandine LEBLANC, madame Diane MARTINET y est employée à temps partiel.

* * * * *

TRAVAUX EN COURS

compilation de H.P. Tardif

NORBERT JOSEPH RIOUX (Springfield, Mass): Je recherche la parenté lointaine en France, descendante de Jean **KEROC'HIOU/RIOU** de Ploujean, Canton de Morlaix en Bretagne et de Jean-Baptiste **RIOU** né à Trois-Pistoles et petit-fils de Jean **ROC'HIOU/RIOU** connu en France par le nom de Jean-Baptiste **RIOU** de la Gesse, marié à Jeanne **PETIT**, établi à Bordeaux et ayant laissé une postérité à Bordeaux. Jean-Baptiste **RIOU** de la Gesse fut capitaine de la marine française à la défense de la Gironde et un héros de la France. Il ne revint jamais au Canada à cause de la défaite. Finalement, je veux documenter au complet l'arrivée de Jean **RIOU** en Nouvelle-France, nom du bateau etc., etc.

ADELARD THIBAUT: Je fais la généalogie descendante de plusieurs ancêtres:

- a) Louis de Jean-François **THIBAUT** jusqu'à la dixième génération;
- b) René **PLOURDE** (côté maternel) jusqu'à Marie, ma mère;
- c) Robert **CARON**, ancêtre de ma première épouse;
- d) André **AUBE**, ancêtre de ma deuxième épouse ainsi que les lignées ascendantes des épouses **THIBAUT** et **PLOURDE**.

JEAN-CLAUDE OUELLET: J'ai fait éditer deux répertoires de mariages: Saint-Paul-de-la-Croix et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de l'Isle-Verte. Actuellement, j'ai le répertoire des naissances de l'Isle-Verte de 1767 à 1983; les annotations marginales de l'Isle-Verte; les sépultures de l'Isle-Verte jusqu'en 1983. Ces trois répertoires ne sont pas édités parce que les moyens financiers font défaut.

GAETANE LAPLANTE-TARDIF: Je travaille sur les familles **VANASSE**, **THIBERT**, **LAPLANTE** dit **LERIGER**, **FORCIER**, **L'ECUYER**, **RAYMOND(BERTRAND)**, **OLIGNY**, **ROBERT** et **VOISELLE**. Mon mari Michel **TARDIF** est le fils de Wilfrid **TARDIF** et Hélène **FORCIER** en deuxièmes noces. Fils d'Alfred et d'Elisabeth **VOISELLE**, Wilfrid avait épousé Angéline **FRADETTE** en premières noces. Ils auraient vécu dans le faubourg "A'M'lasse" à Québec.

LOUIS A. LEHOUX: Mes travaux portent sur les sujets suivants:

- a) Généalogie ascendante depuis mes enfants soit celle de ma famille, **LEHOUX**, et celle de mon épouse, **HOMIER** (Lise **HOMIER**);
- b) De plus, je suis membre cofondateur de l'association des **LEHOUX** dont la raison sociale est "Les Descendants de Jacques Lehoux Inc".

RENE GILBERT: Je travaille sur les sujets suivants:

- a) Insularité de mes ancêtres maternels;
- b) Périodes d'occupation des manoirs par mes ancêtres maternels et paternels;
- c) Dates de naissance et décès de mes ancêtres;
- d) Tous les documents ayant trait à Philippe **AUBERT DE GASPE** et sa famille ainsi que leurs liens avec ma famille maternelle (**LECLERC**).

MARGUERITE LACHAINE: J'essaie de trouver la descendance complète des familles **LACHAINE** (côté paternel) et **BROSSEAU** (côté maternel) ainsi que plusieurs autres. C'est un travail que j'ai commencé il y a deux ans et qui devrait s'améliorer maintenant que je suis membre de votre société!

LOUIS FOURNIER: J'ai commencé la généalogie des familles **FOURNIER** et **BECOTTE** avec comme outil de travail un micro-ordinateur MacIntosh. Je suis intéressé à

rencontrer d'autres généalogistes qui travaillent avec le même type d'ordinateur afin d'échanger des idées.

JACQUES CABANA: Mes recherches portent sur la généalogie de la famille CABANA ainsi que celle de la famille CHAPDELAIN (descendants d'André CHAPDELAIN de la Cie de Saint-Ours) ainsi que sur l'histoire de ces ancêtres.

GERARD PHILIAS VINCENT: Généalogie de ma famille VINCENT ainsi que celle des DESCHAMPS.

EMERY CARRIER (Campbellton, N.B.): Les descendants de Jean CARRIER et Pierre VALLEE et l'établissement de ces ancêtres à Lauzon, Beauport et la Beauce.

LUCIEN GOSSELIN: Recherches sur les ancêtres des familles GOSSELIN, BOUCHARD et GILBERT.

ROBERT GEORGE NORBUT (Colorado Springs, Colorado): Familles BEAUCHESNE, MARCOTTE, BELLANGER, ainsi que sur toutes les autres lignées collatérales.

DORIS CROTEAU: Généalogie en général et plus particulièrement celles des familles CROTEAU, BOSSE, DESROCHERS, LAGASSE.

ROBERT LAVOIE: Familles LAVOIE, VEZINA, QUESNEL, ALLARD, MARTEL, RADI, BRAZEAU, BEDARD, LAFOREST, GOYETTE, ETHIER.

LOUIS NORMANDEAU: Arbre généalogique complet de toute ma famille.

SYLVIE GINGRAS: Familles GINGRAS et BEAUPRE.

MANON SAVARD: Familles SAVARD et FOURNIER.

YOLANDE BRISSON: Familles GIRARD et ROUTHIER.

REJEAN DANCAUSE: Familles DANCAUSE et BEAULIEU.

LIONEL P. MARTIN: Arbre de famille: MARTIN, NORMAND, DIONNE et LAROUCHE.

MICHEL CHAMPAGNE: Généalogie des familles MARTEL, MORIN, FAILLE et CHAMPAGNE.

SUZANNE ALLARD: Généalogie des familles ALLARD, BARBEAU, AMIOT et JEAN.

MICHEL CASTONGUAY: Familles CASTONGUAY, WATIER, BOUCHARD et BEDARD.

MARIO MARQUIS: Familles MARQUIS, BERUBE, JUNEAU et TREMBLAY.

ALAIN PAGEAU: Descendance des PAGEAU et des ANCTIL.

SYLVIE BEDARD: Familles PAGEAU et ANCTIL.

* * * * *

REGARD SUR LES REVUES

par Lucien Laurin

Héritage - Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs - Sept. 88.

Les descendants de Louis PINARD, descendance des PROULX du côté maternel.

Lignée ancestrale: **CHAMPOU - ST-PER**

Pierre JOLICOEUR / Geneviève GUILLET

Guillaume COUTURE / Anne AYMARD-EMARD

L'Outaouais généalogique - Société de généalogie de l'Outaouais - Vol. X, no 4, sept.-oct. 1988.

La côte Saint-Louis (suite).

Généalogie de la famille JEAN.

CLAVE, CLAVELLE (suite).

Le blason populaire au Québec.

Genealogist's Magazine - Vol. 22, no 11, Sept. 1988, London, England.

Some Problems of Scottish Family History Relating to Old Parish Registers.

Changing Perspectives on the Victorian Family.

Generations - New Brunswick Genealogical Society - Issue #37, Sept. 1988.

Researching Scottish Ancestry.

Old Ridge Cemetery - Stephen Parish - Charlotte County, New Brunswick.

Some Saint John Loyalist Dunhams.

The Maugerville Township Grant.

PARENT Family Genealogy.

Researchers available in New Brunswick.

The Ancestry of James ASH.

New Brunswick Cemetery Survey.

Our Lady of the Snows - Roman Catholic Parish Cemetery, Restigouche County, Campbellton.

Nos sources - Société de généalogie de Lanaudière - Vol. 8, no 3, sept. 1988.

Maître Joseph-Alexandre-Norbert FERLAND, n.p.

Lignée ancestrale du révérend Lucien RIVEST, c.s.v.

Les CLOUTIER se racontent.

Charles CHARTIER, Sieur de Belleplante.

Origine du patronyme EMERY - A l'aube d'une belle histoire.

Origine du nom CODERRE.

* * * * *

L'histoire se répète

L'histoire, comme une idiote, mécaniquement se répète. (Paul Morand - 1888-1976, Fermé la nuit) (P. Dupré, Encyclopédie des citations, Ed. de Trévise, 1959, page 217).

* * * * *

L'ÉVÈNEMENT DE 1888

Recherche: Jacques Saintonge

Pauvre Québec

Québec est une ville de progrès! Tout y déperit, même le vice. Les tribunaux correctionnels ne paient pas leurs frais d'administration, et n'était un pochard, un chien ou un chat qui trouble le silence de la nuit, on se croirait dans le paradis terrestre, où les bêtes étaient plus fines, paraît-il, que celles de nos jours. Enfin, il faut bien se consoler et même en être satisfait, car comment nous en tirerions-nous, si le vice fleurissait ici comme à Montréal, par exemple, avec une force de police aussi faible que celle que nous avons! (28 septembre 1888)

Le chevalier Martineau

M. N.R. MARTINEAU, chevalier du Saint-Sépulcre, dont nous annonçons la mort, hier, s'est beaucoup distingué parmi nos compatriotes des États-Unis où il s'est longtemps dévoué pour l'avancement et le plus grand bien de notre nationalité. En juillet 1886, lors des fêtes Cardinalices à Québec, en récompense de son dévouement et des services rendus à ses compatriotes de Fall River, il eut l'insigne honneur de recevoir de Sa Sainteté Léon XIII le titre de chevalier du Saint-Sépulcre.

M. MARTINEAU est né à St-Michel, dans le comté de Bellechasse, en 1839. Après avoir complété ses études commerciales, il occupa une place de comptable dans une maison de commerce de Québec, et, quelques années après, il alla résider aux États-Unis. En 1869, alors qu'il résidait à Webster, Mass., les canadiens de cette localité lui confièrent la mission délicate de négocier l'achat du terrain et de l'église de ce centre important. Il s'acquitta de cette mission à la grande satisfaction de la congrégation canadienne. En 1882, il résidait à Cohoes, N.Y. où il fut nommé président du syndicat, pour l'érection d'un collège commercial.

En 1883, M. MARTINEAU établit sa résidence à Fall River, Mass. Quelque temps après son arrivée dans cette localité, de grandes difficultés s'élevèrent entre la congrégation canadienne et l'autorité diocésaine. Ces difficultés menaçant de se prolonger et d'avoir enfin un résultat défavorable pour nos compatriotes, ces derniers décidèrent, le 11 mars 1885, de déléguer M. MARTINEAU auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, pour y représenter leurs griefs. M. MARTINEAU remplit cette charge avec beaucoup de dévouement et d'habileté. Sa mission fut couronnée de succès et la congrégation canadienne, grâce à ce brave citoyen, réussit à maintenir ses droits. Son Eminence le cardinal Simeoni, Préfet de la Sacrée-Propagande, lui adressa de chaleureuses félicitations pour son zèle et son travail dans le règlement des difficultés de Fall River.

Le chevalier MARTINEAU résidait à Lévis depuis environ cinq à six mois. Il a succombé à une maladie qui le minait depuis longtemps. Le diagnostic de la maladie qui a conduit à la tombe le chevalier du Saint-Sépulcre N.R. MARTINEAU avait été très obscur. Le défunt souffrait depuis 2 ou 3 ans d'une tumeur dans l'hypocondre gauche. Il était revenu au pays dans le dessein de subir une opération, mais les médecins déclarèrent toute intervention chirurgicale impossible: cependant le siège de la tumeur était parfaitement connu.

Aussi sur la proposition des médecins, le chevalier MARTINEAU consentit avant de mourir à une opération post mortem. L'autopsie a été faite mercredi après-midi, par

le Dr. LACERTE, assisté des docteurs HAMELIN, COLLET, des étudiants LACERTE et LORD. On a constaté une tumeur cancéreuse, pesant une vingtaine de livres et siégeant sur le rein gauche. On a trouvé également un grand nombre de tubercules dans les poumons et dans le foie. La plupart des organes étaient aussi abondamment infectés d'un liquide hydropique. (28 septembre 1888)

Riche succession

Il a été fait ces jours-ci un partage de biens entre les enfants de feu Chs. A. DIONNE, ecr., seigneur de St-Antoine de Tilly. Les enfants sont au nombre de trois, dont deux encore mineurs. Le partage a démontré qu'ils étaient propriétaires d'une somme d'à peu près \$75 000. M. A MARTINEAU était le tuteur des enfants mineurs. Il a résigné cette position qui prenait de son temps et le forçait à des absences trop fréquentes. M. Joseph BOUCHER, riche et intelligent cultivateur de St-Apollinaire, a été nommé tuteur à sa place, avec l'assentiment de la cour. (13 octobre 1888)

Personnel

Au nombre des passagers du *Vancouver*, de la ligne Dominion, qui est arrivé ce matin d'Europe, se trouvaient M. A.D. LONGPRE, protonotaire de Montréal et Mme LONGPRE, M. A. JODOIN, M. Geo. BURY, de Montréal, M. DESAULNIERS, fils de l'ancien député de St-Maurice, le Dr NOEL, Mme FAUCHER de ST. MAURICE, dont le mari est encore en Algérie, etc. (20 octobre 1888)

Horrible découverte - 9 infanticides probables

En nettoyant tout dernièrement le réservoir au bassin de l'aqueduc, à St-Ambroise de la Jeune Lorette, on a fait une horrible découverte, nous assure-t-on. On a retiré du fond de l'eau les cadavres de neuf enfants nouveau-nés. Il est plus que probable que tous ces pauvres petits êtres sont nés viables et qu'ils ont été précipités vivants dans le bassin, les monstres qui leur avaient donné le jour trouvant sans doute que c'était le genre de mort le plus doux à leur appliquer et le moyen le plus sûr de les faire disparaître et de cacher leur chute et leur crime. Maintenant, d'où viennent ces cadavres? C'est ce qu'on ne saura probablement jamais. (6 novembre 1888)

* * * * *

MEMBRES DECEDES

Monsieur Jacques HAMEL, infirmier, membre de la Société de généalogie de Québec depuis le 6 octobre 1981 (#1267), est décédé à Baie-Saint-Paul, où il résidait, le 4 août dernier, à l'âge de 53 ans et 5 mois. Ses funérailles ont eu lieu le 6 en l'église Saint-Lazare du Cap-de-la-Madeleine et il a été inhumé au cimetière du même lieu. Monsieur HAMEL est né à Trois-Rivières en 1935, de l'union de Gédéon HAMEL et Cécile LAMOTHE. Il était l'époux de madame Pauline ST-LOUIS.

Mademoiselle Madeleine SARAULT (#0897) est décédée à Montréal le 23 juin 1988, à l'âge de 78 ans. Née le 3 novembre 1910 de l'union de Joseph SARAULT et d'Irène FOURNIER, elle avait été secrétaire durant plus de 70 ans, "dans un domaine éloigné de la généalogie", disait-elle. Elle s'y était adonnée en 1981 et était devenue membre de la Société de généalogie de Québec à la fin de 1982.

Nos sincères condoléances aux familles éprouvées par ces deuils.

* * * * *

SERVICE D'ENTRAIDE

par André Beauchesne

QUESTIONS

- 1332 Date, lieu du mariage et parents d'Edouard MATHIEU et Adéline CAUCHON-LAVERDIERE. Ils sont de la région de Montréal vers 1889. (Gisèle Vézina 1807)
- 1333 Date, lieu du mariage et parents de Louis GAGNON (dit BELLES-ISLES) à Marie-Flore LECLERC. C'était le 1er mariage de Louis GAGNON. Marie-Flore LECLERC décède à Hull le 21 mars 1891. Louis aurait été baptisé à Cacouna en 1852 selon un renseignement, mais le curé n'a pas ce baptême au registre. Selon un répertoire, 5 de leurs enfants se marient à Trois-Pistoles ou à L'Isle-Verte. (Marguerite-Claire Tessier 1955)
- 1334 Date et lieu de sépulture de Jean CARIE marié à Barbe HALE à Québec le 14 novembre 1670. (Emery Carrier 2205)
- 1335 Date et lieu de baptême de Jeanne SAMSON mariée à Jean CARIE (fils) le 15 avril 1705. (Emery Carrier 2205)
- 1336 Date et lieu de sépulture de Jacques Charles CARRIER marié à Catherine HUARD-DESILETS le 14 avril 1732. Aussi date et lieu de baptême et de sépulture de cette dernière. (Emery Carrier 2205)
- 1337 Dates et lieu de baptême et sépulture de Charles CARRIER et de Thérèse COUTURE mariés le 2 février 1796. (Emery Carrier 2205)
- 1338 Date et lieu de sépulture de Charles CARRIER marié à Julie LEMIEUX le 29 juillet 1851. Aussi date et lieu de baptême et sépulture de cette dernière. (Emery Carrier 2205)
- 1339 Date et lieu de mariage de Calixte BOLDUC et Rosanna MONTMINY. Leur fils Valère épouse Marie-Florence MONTMINY à Saint-Gilles le 16 septembre 1926. (O. Bérubé 1949)
- 1340 Date et lieu de mariage de Jean-Baptiste MONTMINY et Alice AUBERT. Leur fille Marie-Florence épouse Valère BOLDUC à Saint-Gilles le 16 octobre 1926. (O. Bérubé 1949)
- 1341 Date et lieu de mariage de Napoléon ST-HILAIRE et Marie PERREAULT. Leur fils Léopold épouse Anita LETOURNEAU (Alfred et Léontine MARCOUX) à Saint-Sylvestre le 27 octobre 1921. (O. Bérubé 1949)
- 1342 Je suis à la recherche de photos (mariage, carte mortuaire) d'Augustin BERUBE et Marcelline PARADIS mariés à Kamouraska en 1828 et décédés à Saint-Octave de Métis. Aussi des photos d'Augustin, fils du précédent et Euphémie DECHAMPLAIN mariés à Baie-des-Sables en 1867 et décédés à Saint-Luc de Matane vers 1920. Les originaux seront retournés au(x) propriétaire(s). (O. Bérubé 1949)
- 1343 Date, lieu de mariage et parents d'Adéland GUMONT et Mathilde LAVOIE. Onze de leurs enfants se marient dans les environs de Mont-Joli, soit Causapsal, Hauteurs, Sainte-Cécile du Bic, Saint-Charles-Garnier et Saint-Donat de 1926 à

1946, alors qu'Yvonne épouse Georges FORGET à Saint-Edmond de Coaticook le 15 septembre 1931. (Léon Guimont 0978)

- 1344 Date, lieu de mariage et parents de Jacob GREFFE et Isabelle Elisabeth GREFFE de Philadelphie, Pennsylvanie. Leur fils Jean épouse Amable MARTIN à Saint-Joseph de Soulanges "Les Cèdres" le 26 avril 1790. J'aimerais communiquer avec des personnes nommées GREFFE ou ayant étudié la famille GREFFE. (Jean McKay 0658)
- 1345 Désire échanger information sur familles CHARLAND, THEBERGE, MARTEL, GUIMOND, DECINTRE, GILBERT, BOUFFARD, DOIRON et DORVAL. (Germaine Pagh 2002)

REPONSES

- 1305 Dans le répertoire des mariages de St. John Baptist, Suncook, N.H., USA, on y voit le mariage de Délima TESSIER à Pierre BENOIT le 18 juillet 1880. Avec les diverses erreurs d'écriture, surtout aux Etats-Unis, est-ce-que ce Pierre BENOIT ne serait pas un Pierre BOISVERT. Il n'y a aucune mention des parents. Cette information pourrait peut-être vous permettre d'orienter vos recherches. Par ailleurs, à Saint-Thuribe (Portneuf) paroisse voisine de Saint-Casimir, est inhumée le 1er octobre 1900 Délima TESSIER épouse de Pierre BOISVERT à l'âge de 44 ans. Serait-ce la même Délima? (G. Robert Tessier 0003)
- 1306 Marie-Adélaïde CHAMBERLAND est née et baptisée à Notre-Dame de Québec le 19 juillet 1799. Elle est la fille de Jean-Baptiste CHAMBERLAND et M.-Joseph AUCLAIR mariés à Notre-Dame de Québec le 26 novembre 1788. Marie Adélaïde épouse Henri Alary PELLETIER à Notre-Dame de Québec le 7 février 1814. Elle décède à Saint-Louis de Kamouraska le 1er décembre 1831 et est inhumée le 3. Henri PELLETIER est le fils de Jean-Benoît et Madeleine BOUCHER de Saint-Louis-de-Kamouraska. (Gilles Chamberland 1445)
- 1317 Pierre PLAMONDON, dit Pierre-Charles pour le différencier des nombreux autres Pierre PLAMONDON de Saint-Raymond à l'époque, fils de Charles et Marie BEAUMONT, il épouse Anastasie DUCHESNEAU (Joseph et Louise DAIGLE) à Saint-Roch de Québec le 30 août 1853, puis en 2e noces Délina ROBITAILLE (Jean et Sophie DEVARENNE) à L'Ancienne-Lorette le 8 février 1875. (Benoit Plamondon 0004)
- 1317 Pierre-Charles PLAMONDON (Charles et Marie BEAUMONT), 1er mariage à Saint-Roch de Québec le 30 août 1853, à Anastasie DUCHESNEAU (Joseph et Louise DAIGLE) née et baptisée à Loretteville le 24 juillet 1827.
Enfants: 1- William, marié à Louise BENOIT
2- Georges, marié à Odile JULIEN
3- Pierre, marié à M. Adèle DESSEIN
4- Sophie Cédulie, mariée à Pierre Isaïe BERTHIAUME
5- M.-Louise, mariée à Gabriel LANDRY
- 2e mariage de Pierre-Charles à Délima ROBITAILLE (Jean et Sophie DEVARENNE) à L'Ancienne-Lorette le 8 février 1875.
- 1320 Cécile LABRECQUE (Etienne et Cécile GOSSELIN) épouse François LECLERC (Joseph et M.-Anne COTE) à Saint-Gervais de Bellechasse le 16 juillet 1821. (Guy Labrecque 0442)

- 1323 Nazaire BELANGER (Généreux et Elisabeth ESSIAMBRE) épouse Angèle PLOURDE (Pierre et Virginie ANGLEHART) à Saint-Godefroy le 28 janvier 1873, mais les missionnaires l'ont inscrit aux registres de Paspébiac. Réf.: Bona Arsenault, Les registres de Paspébiac 1773-1910. (Pierre Rioux 2023)
- 1323 Nazaire BELANGER (Généreux et Elisabeth ESSIAMBRE, mariés à Carleton le 9 septembre 1845) est baptisé à Carleton le 10 mars 1851. Son mariage est consigné à Carleton le 9 septembre 1873. Il épouse Angélique PLOURDE (Pierre et Virginie ANGLEHART, mariés à Miguasha le 7 novembre 1848 et inscrits à Carleton). (A. Bélanger 0265)

Collaboration

Service de paléographie. Monsieur Guy Perron peut déchiffrer vos documents: actes notariés, pièces judiciaires, etc. Pour information, s'adresser à monsieur Perron #1751, 527 rue Saint-André, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 3A2. Tél.: (514) 669-8513.

* * * * *

TROIS SOUCHES DE CARIGNAN

par André Beauchesne

Remontant notre généalogie, le nom de famille **Carignan** y est rencontré dans l'histoire des ascendants, mais il origine de trois souches distinctes.

D'abord notre grand-père paternel, François **Beauchesne**, se remarie à Adélaïde **Carignan**, à Saint-Pierre-les-Becquets, en 1891. Remontant la lignée de cette famille **CARIGNAN**, il appert qu'elle est issue des **Duclos dit Carignan**.

Le 3e fils de notre ancêtre Pierre **Bourbeau**, Sieur **Lacourse**, Louis **Bourbeau**, a pris le surnom de **Carignan**, dû au costume de caporal de la garnison des Trois-Rivières du grand-père maternel que la population assimilait à celui des militaires du régiment de **Carignan**. Le frère de notre aïeule Anne **Besnard-Bourjoly**, Joseph **Besnard**, adopta aussi ce surnom de **Carignan** pour la même raison, son père étant René **Besnard**, sieur **Bourjoly**, caporal de la garnison.

Donc les **Duclos dit Carignan**, les **Bourbeau dit Carignan**, les **Besnard dit Carignan**, trois souches distinctes dans l'histoire de la famille.

Bibliographie

Auger, Roland. *La grande recrue de 1653*.
 Institut Drouin. *Dictionnaire national des Canadiens français*.
 Godbout, Archange. *Annotations manuscrites du Dictionnaire Tanguay*.
 Godbout, Archange. *Mémoires de la Société généalogique*. Vol. 2, p. 169.
 Jetté, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*.
 Leboeuf, J.- Arthur. *Complément au Dictionnaire généalogique Tanguay*.
 Tanguay, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*.
 Archives Nationales. Certains répertoires de mariages pertinents.

* * * * *

COURRIER DE LA BIBLIOTHEQUE

par René Doucet

Dons de volumes

- De Gaston Brosseau. ANONYME. *Criss-Cross 1980: l'annuaire rues-adresses Montréal métropolitain*. John Lovell & Sons, 1980. ---ANONYME. *Annuaire commercial du grand Montréal*. John Lovell & Sons, 1975.
- De Jacques Saintonge. LAFOREST, Thomas J. *Our French-Canadian Ancestors*. The Lisi Press, vol. 7, 1988, 293 p.
- Du Centre canadien d'échange du livre. DUGAS, G. *Un voyageur des pays d'en haut (Jean-Baptiste Charbonneau)*. Librairie Beauchemin, 1912, 141 p. ---MARIN, Armand. *L'honorable Pierre-Basile Mignault*. Editions Fides, 1946, 132 p. ---CASGRAIN, H.-R. *De Gaspé et Garneau*. Librairie Beauchemin, 1912, 141 p. ---ROY, Pierre-Georges. *Le vieux Québec*. Deuxième série, 1931, 300 p. ---Fils de Québec. Deuxième série, 1933, 196 p. ---A travers les mémoires de Philippe-Aubert de Gaspé. G. Ducharme, éditeur, 1943, 296 p. ---ARSENAULT, Fernand et Edmour BABINEAU. *François-Amédée Bourgeois*. Editions d'Acadie, 1985, 105 p. ---TREMBLAY, Huguette. *Journal des voyages de Charles Arnaud 1872-1873*. Les Presses de l'Université du Québec, 1977, 119 p.
- D'un membre. FALLU, Jean-Marie. *Gaspésie, une histoire de mer*. Musée de la Gaspésie, 1988, 20 p. ---BOLDUC, Charles-Emile. *Côte-Nord, 1928-1987*. Editions du Cyclope, 1988, 267 p. ---BROUSSEAU, Réjean. *Saint-Antoine de Tilly, l'encadrement paroissial*. Comité du bicentenaire, 1988, 72 p. ---ANONYME. *Club de golf de Courville, 25ème anniversaire*. 1988, 62 p. ---*Les Amitiés acadiennes*. Nos 44 et 45, 1988. ---*Le Javelier*. Vol. 4, Nos 1 et 2, 1988. ---*Gaspésie*. Vol. 26, No 2, 1988. ---*La Seigneurie de Lauzon*. Nos 29 et 30, 1988. ---*Rassemblement des Dion d'Amérique, 24-25 juin 1988*, Lévis. Association des Dion d'Amérique inc., 1988, 28 p. ---*Cahier généalogique Pouliot*. No 17, 1988,

Dons de l'auteur

- Legault, Conrad. *7ème génération: Olorie Legault*. 1988, 30 p. ---*8ème génération: Henri Legault*. 1987, 28 p. ---*9ème génération: Conrad Legault*. 1988, 47 p.
- Savard, Jean-Louis. *Naissance d'un peuple: origine des familles Savard*. 1988, 31 p.
- Tanguay, Raymond. *Lignée directe de la famille Alphonse-Emile Tanguay et Juliette Marcoux; Marie-Paule Leclerc et Gilles Brûlé; Thérèse Larochelle et Hector Thibault*.
- Gauthier, Gilles. *Généalogie de la famille Gauthier*. 1988, n. p.
- Stewart, Cameron R. *Genealogical Classification by Family Group Coding from Common Ancestors*. 1986, 2 vol., 1888 + 363 p.
- Crête, Georges. *Les Crête de Proulxville*. 1988, 36 p.

- **Christian, George E. et R. L. Christian.** *Une famille de Chrétien/Christian.* 1987, n. p.
- **Thériault, Yvon.** *Notes généalogiques Thériault.* N. d., n. p.

Dons d'Associations de familles

- De l'Association des familles Savard inc. *L'Epoque.* Vol. 2, Nos 1 et 2. 1988.
- De l'Association des familles Bérubé inc. *Info Bérubé.* Vol. 1, No 10, 1988.
- Des Descendants de Jacques Dubois inc. *Le Boisé.* Vol. 1, Nos 1 et 2, 1988.

Acquisitions

- **Veillette, Jacques-F. et Françoise Veillette-Saint-Louis.** *Histoire et généalogie des familles Veillet/te d'Amérique.* Edition Le Passé à notre porte, 1988, 773 p.
- **Collaboration.** *Répertoire des baptêmes paroisse Assomption-de-la-B.V.M. Vanier, Ontario, 1931-1987.* Centre de généalogie S. C., Publ. No 100, 1988, 350 p. --- *Répertoire des mariages et sépultures de la paroisse Assomption-de-la-B.V.M., Vanier, Ontario, 1931-1987.* Idem, No 101, 1988, 213 p. --- *Mariages de Saint-Jacques de Montréal 1873-1984.* Volume V: D'Estimauville à Furois. Société généalogique canadienne-française, 1988, 105 p.
- **Bélanger, Raymond et Raymond Lebeau.** *Répertoire des mariages de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre de Montréal 1900-1987.* Centre de généalogie S. C., Publ. No 103, 1988, 461 p.
- **Lapointe, Richard et Lucille Tessier.** *Histoire des Franco-canadiens de la Saskatchewan.* Société historique de la Saskatchewan, 1986, 346 p.
- **Hamel, Brigitte.** *Recensement de la paroisse Saint-Michel-des-Forges, comté de Saint-Maurice, 1875.* Archives de l'évêché de Trois-Rivières, collection "Recensements" No 37, 23 p.

Dons en argent

Anonyme	7.25 \$
0892 Jules Bettez	5,00 \$
1152 Marguerite Paradis	5,00 \$
1906 Cécile Smith	35,00 \$
2035 Claude Hallé	5,00 \$

Merci à tous ceux qui ont fait si généreusement don de volumes et d'argent.

* * * * *

INVITATION

ASSEMBLEE MENSUELLE

Date: Le mercredi 16 novembre 1988
Heure: 20:00
Endroit: Salle Henri-Gagnon, local 3155
Pavillon Casault, 1210 av. du Séminaire
Cité universitaire, Sainte-Foy
Conférencier: Rémi Plante
Sujet: La famille Plante: des pages de petite histoire

BIBLIOTHEQUE

Heures d'ouverture: Lundi et mercredi, de 19h00 à 22h00
Mardi et jeudi, de 13h00 à 16h00.
Publications de la Société: On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 1246, pavillon Casault, Université Laval: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, etc., aux heures d'ouverture. S'adresser au bénévole de garde.

* * * * *

NOUVEAUX MEMBRES

par Guy Lacroix

#2208	Rivard, Alfred	203-15, rue de la Sapinière Dorion O., Québec, QC, G1L 1A2
#2209	Leduc, Marc	12, Chemin de la Butte, Lac Beauport, QC, G0A 2C0
#2210	Ménard, Gérard	570, av. Richard, Verdun, QC, H4H 2A4
#2211	Lamontagne, Pierre	5 RGC, BFC, Valcartier, QC, G0A 1R0
#2212	Abbott-Egan, Elizabeth	1-3480, rue McCartney, Sainte-Foy, QC, G1X 2G2
#2213	Jasmin, Nathalie	2699, Place Vigneault, Sainte-Foy, QC, G1W 1X4
#2214	Johnson, Columbia	204, Aspen St., Englewood, FL 34223, USA
#2215	Coulombe, Richard	155, rue Principale, C.P. 340, Saint-Raphaël, QC, G0R 4C0
#2216	Duchesne, Dominique	1494, av. Royale, Saint-Laurent, I.O., QC, G0A 3Z0
#2217	Cloutier, René	8429, rue Berri, Montréal, QC, H2P 2H9
#2218	Blais, Réjean	7-2333, rue Jean-Durand, Sainte-Foy, QC, G1V 4K4
#2219	Sauvageau, Jean-Guy	1, rue des Remparts, C.P. 640, Québec, QC, G1R 5L7

* * * * *